

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA

BEJAIA



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

Faculté des Sciences économiques, commerciales et des sciences de
gestion

Département des Sciences commerciales

Mémoire de fin cycle en vue de l'obtention du diplôme de master

Option : Finance et commerce international

Sujet de recherche

Les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie

Réalisé par : MESSAOUDENE SOUFIANE

MESSALTI GHILAS

Dirigé par : M^R BOUAISSAOUI

président : Mr SOUILAH

EXA : Mr MENAA

Année Universitaire

2015-2016

REMERCIEMENTS

*Je remercie en premier lieu Dieu tout puissant de m'avoir accordé la puissance et
La volonté pour achever ce travail.*

*J'adresse mes plus profonds et sincères remerciements à Mon directeur de
recherche, qui a dirigé ce travail, pour sa patience et surtout pour ses conseils judicieux,
ses encouragements, ses remarques et sa disponibilité .M 'bouaissaoui.*

*Je voudrais également remercier les membres du jury pour avoir accepté d'évaluer mon
travail*

.

Dédicaces

Je dédie ce mémoire

A mes Chers Parents

Aucun hommage ne pourrait être à la hauteur de l'amour dont ils ne cessent de me combler et qui m'est nécessaire pour la poursuite de mes études. Je vous remercie pour tout le soutien et l'amour que vous me donnez depuis mon enfance et j'espère que votre bénédiction m'accompagnera toujours.

Que Dieu vous compagne. Santé, bonheur et longue vie

A Mes chers et Adorable Frères et Sœurs

*Je dédie se travail à mes très chers
parentsPour leur sacrifice, amour, Tendresse et
encouragement*

*Mes frères et
sœursToute ma
famille. Mes
meilleurs amis.*

Tous les enseignants qui ont assuré ma formation

Dieu refusa qu'un livre soit correct en dehors du sien

- Al imam al châfi

Sommaire

Introduction générale	01
<i>Chapitre I: Revue de la littérature sur les IDE</i>	
Introduction.....	06
<i>Section 1: Aperçu sur les IDE et les firmes transnationales</i>	09
Section 2: L'évolution des IDE dans le monde	21
Conclusion	35
Chapitre II: L'investissement direct étranger en Algérie	
Section 1: Le climat d'investissement en Algérie	36
Section 2: L'évolution des IDE en Algérie	47
Section 3 les facteurs et les obstacles d'attractivité des IDE en Algérie ..	51
Conclusion	58
<i>Chapitre III : Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le</i>	
Introduction	62
<i>Section 1 : Les IDE au Maroc</i>	63
<i>Section 2 : Les IDE en Tunisie</i>	73
Section 3: Etude comparative entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie	80
Conclusion générale	89

INTRODUCTION GENERALE :

Aujourd'hui, l'un des sujets les plus débattus par les économistes est celui de la mondialisation, sa notion, son origine, et surtout sa responsabilité en matière des nouveaux enjeux. Les Investissements Directs Etrangers (IDE) sont l'un de ces enjeux. Ils occupent actuellement une importante place à cause des effets bénéfiques qu'ils engendrent aux lieux d'implantation, puisqu'ils améliorent la performance économique des pays d'accueil, rétablissent son équilibre financier et augmentent sa compétitivité internationale. Les IDE peuvent, non seulement, participer au développement économique et humain d'un pays, en apportant les fonds nécessaires pour financer une partie des investissements intérieurs, mais aussi ils constituent un moyen de transfert de la technologie industrielle et le savoir-faire commercial.

L'investissement direct étranger (IDE) est au centre de la problématique de développement. Il occupe désormais une place de choix dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations: celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer de plus en plus de capitaux.

De même pour les multinationales qui utilisent les stratégies de l'IDE pour pénétrer les marchés étrangers. Bien que l'IDE ne soit pas une nouvelle stratégie, son utilisation s'était accrue depuis les années 1980.

L'importance des l'IDE trouve sa justification dans leur capacité à enrichir les externalités nationales offertes aux entreprises domestiques, dans leur contribution à l'amélioration de la production domestique et aussi dans les effets d'entraînement qu'ils exercent sur l'ensemble de l'économie et par conséquent sur la croissance économique du pays en général. Les investissements directs étrangers permettent de créer des emplois, d'améliorer la productivité, d'opérer des transferts de compétences et de technologies, d'accroître les exportations et de contribuer au développement économique à long terme des pays en développement. Plus que jamais, quel que soit leur niveau de développement, les pays s'efforcent de tirer parti des IDE pour se développer.

Notons que les économistes distinguent deux composantes de l'investissement étranger.

Il s'agit de : l'Investissement Direct Etranger (IDE) et l'Investissement Etranger en Portefeuille (IEP). Nous nous référerons tout au long de notre mémoire, à la définition la plus adoptée à l'échelle mondiale. Il s'agit de la définition du FMI, définition dont se sont largement inspirés les pays de l'OCDE. Donc, nous désignons par :

L'Investissement Direct Etranger (IDE) :« *la somme des apports (en capitaux et en nature), des profits réinvestis et des autres flux de capitaux à long terme et à court terme (établis d'après la balance des paiements) assurés par les investisseurs étrangers* ».

Investissement étranger de portefeuille (IEP):« *la somme des acquisitions en toute sorte de titres, effectuées par les investisseurs étrangers. C'est la somme des fonds-pays, des certificats de dépôt (nationaux, régionaux ou mondiaux) ou d'autres titres semblables (tels que les ADR¹, bons, effets commerciaux et autres titres commerciaux) et des parts du capital (actions ou autres) acquis par les investisseurs étranger*».

Pour attirer ces flux, les pays en voie de développement ont libéralisé leurs économies et mis en place une batterie de mesures incitatives. Cependant, les résultats tant convoités par ces pays qui sont l'amélioration de la croissance, de l'emploi et de la productivité restent mitigés et très différents d'un pays à un autre. En effet, les effets attendus ne sont réalisables que si l'infrastructure économique est suffisante et l'environnement sociopolitique et juridique est favorable. Des réglementations trop restrictives ou extra libérales peuvent provoquer des effets dans le sens inverse pour les pays d'accueil.

L'investissement direct étranger (IDE) fait partie intégrante d'un système économique international ouvert et efficace et constitue l'un des principaux catalyseurs du développement. Les avantages qu'il procure ne se manifestent cependant pas de manière automatique et se répartissent inégalement entre les pays, les secteurs et les collectivités locales. Les politiques nationales et le cadre international de l'investissement jouent un rôle déterminant pour attirer des IDE vers un plus grand nombre de pays en développement. C'est aux pays d'accueil qu'il incombe de mettre en place des conditions générales, transparentes et favorables à l'investissement et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour les exploiter.

La plupart des sociétés d'investissement sont situées dans les pays industrialisés et la majeure partie de leur investissement est destinée à d'autres pays industrialisés. Cependant, l'IDE se déplace peu à peu vers les régions en voie de développement. Pendant les années 1990, l'Asie, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est ont reçu de gros afflux d'IDE.

En effet, c'est surtout le cas des pays émergents qui essaient par tous les moyens, d'attirer ces capitaux, afin d'accroître leur capacité de production, de bénéficier d'un transfert de

1 ADR : American Depository Receipt.

technologie et de s'assurer d'un croisement d'intérêts et d'une insertion dans l'économie mondiale.

De plus, l'investissement direct étranger, est un vecteur important de la mondialisation, qui connaît actuellement un développement considérable. Son essor traduit d'une part, l'intensification par un nombre croissant de sociétés multinationales de leurs activités à l'échelle mondiale sous l'effet de la libéralisation de nouveaux secteurs à l'investissement et, d'autre part, l'existence d'un surplus d'épargne notamment européen en quête de meilleurs placements continuant son expansion au 20^{ème} siècle, l'investissement international s'est Particulièrement renforcé depuis la décennie 1990², touchant les différentes zones de la planète mais surtout les pays développés et dans une moindre mesure les pays émergents.

Les Investissements Directs Etrangers (IDE) sont l'une des plus importantes illustrations de la mondialisation économique. Les entreprises, pour des raisons liées au profit ou pour des raisons stratégiques divisent leurs chaînes de production sur plusieurs pays. Dans ce cadre, les pays en voie de développement se sont vus accordés, depuis le début des années 90, une part de plus en plus importante des flux internationaux. Désormais, les pays se font une concurrence acharnée dans l'objectif d'attirer le plus d'IDE, pensant que ces derniers sont un moteur de la croissance et du développement.

L'investissement direct étranger (IDE) joue un rôle majeur dans la promotion de la croissance, le transfert des technologies et des connaissances et dans l'intégration des économies dans les échanges de la mondialisation. Cependant, avec la globalisation de l'économie et de la technologie, la stratégie d'implantation des entreprises et leur ancrage territorial ont fortement évolué, les entreprises deviennent de plus en plus nomades. Les territoires deviennent en concurrence et cherchent à attirer les entreprises ou à les retenir. On peut définir *l'attractivité des IDE* comme un ensemble des politiques économiques, fiscales, douanières et institutionnelles que les autorités ont élaboré afin de rendre le territoire national attractif aux yeux des investisseurs. Ces politiques tiennent compte des conventions internationales entre Etats, et respectent les principales clauses commerciales internationales en vigueur dans le monde. Elles ont été élaborées de manière à respecter les chartes des investissements en Afrique.

² http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_l%27Alg%C3%A9rie

Dans un contexte mondial de plus en plus intégré, l'attractivité de l'investissement direct étranger (IDE) est devenue une préoccupation majeure aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

D'une part, les flux financiers en provenance de l'extérieur dopent les exportations et par conséquent participent à la réalisation des équilibres extérieurs. Et d'autre part, les délocalisations favorisent l'accroissement de la richesse dans les pays d'accueil. Consciente de ses avantages, l'Algérie a mis en place toute une série de réformes visant à favoriser son ouverture sur le marché international afin d'attirer le plus grand nombre d'investisseurs étrangers.

Par politique d'attraction des investissements étrangers, on entend toute action cherchant à attirer sur le territoire national ces investissements et qui sont censés créer des emplois, générer de nouvelles explorations, transférer dans le pays des règles de gestion modernes et des technologies novatrices. Sachant la concurrence de plus en plus forte entre les pays pour l'attraction des investissements, force est de constater les exigences des firmes multinationales. En plus de la consolidation des atouts de l'Algérie et de l'atténuation de ses insuffisances, les expériences internationales réussies en matière d'attraction des IDE montrent la nécessité de mettre en place une stratégie volontariste pour assurer une attractivité permanente du territoire national pour les IDE.

De plus en plus, la qualité des institutions devient un facteur explicatif des différences entre pays. Une meilleure qualité d'institutions s'avère être un moyen efficace d'attractivité.

Elle préconise également des mesures visant à améliorer « l'environnement institutionnel, fiscal et bancaire et la mise en place de mécanismes d'aide au choix des technologies et de partenariat ». Bien qu'elle soit largement à la portée d'un pays comme l'Algérie qui recèle d'énormes potentialités d'investissement dans différents secteurs d'activité, la satisfaction des besoins en investissement (national et IDE) relevés par l'étude reste entièrement dépendante du parachèvement des dispositions législatives, réglementaires et institutionnelles destinées à attirer les investissements.

L'Algérie, affirment des économistes, pourra même, dans le cas d'une amélioration³

3 Salah Slimani : « L'Algérie en 2010 : Un besoin en investissement de 570 milliards de dinars ». *El Watan*. <http://www.algerie-dz.com/article956.html>.

significative du climat de l'investissement, attirer jusqu'à 5 à 6 milliards de dollars d'IDE par an. En matière d'attraction d'IDE, l'Algérie, faut-il le souligner, a été, durant les trois dernières années, l'un des pays africains les plus prisés. A tel point qu'elle a surclassé l'Egypte qui occupait jusqu'ici la deuxième place après l'Afrique du Sud.

L'Algérie compte mobiliser et accompagner de mieux en mieux les investissements directs étrangers, qui bénéficient, ces dernières années, d'un intérêt de plus en plus soutenu.

Jusqu'ici, faut-il le reconnaître, la politique de l'Algérie en termes d'IDE n'est pas suffisamment claire en l'absence d'une stratégie à long terme. Pour une économie en quête de métamorphose, il est indispensable de jouer la carte des IDE qui est un accélérateur économique important.

L'Algérie mise, cette fois-ci, sur les marchés extérieurs, le management et la technologie que peuvent drainer les IDE qui sont un instrument de croissance privilégié dans la nouvelle politique proposée. Les IDE, d'après la nouvelle politique proposée, constituera un «facteur de mise à niveau, de restructuration de l'industrie manufacturière, des services et du développement et de productivité moyenne». Ainsi, cette politique d'attraction de l'IDE joue sur trois cordes; le développement du marché local et la promotion de l'investissement privé et les exportations, la relance à moyen terme de l'activité économique par une politique de l'offre ainsi que la réduction du gap technologique. Cette politique devrait être menée sur trois pistes, celle du transfert de la technologie, les marchés d'exportation et l'extension des marchés traditionnels.

Par ailleurs, les IDE ne sont pas une fin en soi. C'est-à-dire que cette politique ne doit pas substituer l'action des acteurs étrangers à celle des acteurs nationaux, publics et privés.

L'objectif de notre travail est d'évaluer les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie et voir comment l'Algérie peut être plus attractive vis-à-vis de l'investissement étranger, et de proposer des mesures de politiques économiques susceptibles d'améliorer l'attractivité de l'environnement économique du pays. Quels sont les outils d'évaluation de l'attractivité du pays ? Et enfin, définir quels sont les facteurs d'attractivité sur lesquels chaque région algérienne aurait le plus d'intérêt à se positionner pour s'adapter à l'environnement changeant et devenir plus attractive.

Tout ceci nous a poussés à formuler notre principale problématique comme suit:

« **Comment évaluer les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie?** »

Dans notre travail, nous allons essayer de résoudre notre problématique, en essayant d'apporter des réponses aux questions intermédiaires suivantes :

- Quelles sont les grandes étapes de l'évolution des investissements étrangers en Algérie?
- Quels sont les chantiers de réforme à engager pour attirer plus de capitaux étrangers, et qu'ils sont les outils d'évaluation de l'attractivité du pays?
- Le climat d'affaire, est-il aujourd'hui propice à l'investissement?
- L'attractivité est une question complexe. L'investisseur étranger peut être influencé par un ensemble de facteurs, Qu'en est-il du cas algérien ?

Pour répondre à notre question centrale, notre travail sera organisé en trois chapitres ;

Nous entamerons le premier chapitre par une revue de la littérature sur l'Investissement Direct Etranger, nous allons essayer de définir le concept d'investissement direct étranger, identifier les difficultés auxquelles sont confrontés les chercheurs, évoquer l'actualité et l'importance du phénomène à l'échelle mondiale, exposer ses effets positifs sur les économies hôtes et présenter les enjeux et les risques qu'il entraîne.

Ensuite, dans le deuxième chapitre nous présenterons les grandes étapes de l'évolution des investissements étrangers en Algérie, le climat d'investissements directs étrangers en Algérie, la politique de promotion des IDE en Algérie, et les principaux obstacles qui limite le flux des investissements étrangers vers l'Algérie, tout en traitant les trois hypothèses précédemment citées.

Enfin, dans le troisième chapitre traite une étude comparative entre trois pays à savoir l'Algérie le Maroc et la Tunisie ou nous allons essayer d'illustrer des points communs et des points différents entre les facteurs qui attirent ou qui bloquent les IDE dans ces trois pays

Dans ce sens nous proposons l'hypothèse suivante :le climat des affaires n'est pas propice à l'investissement étranger en Al

Section1 : Aperçu sur les IDE et les firmes transnationales

1. Définitions Des Concepts :

1.1 Définitions Des IDE :

L'IDE est une notion fortement évolutive. Sa définition diffère selon la nature de la source qui l'apprécie. Selon Tersen et Briscout (1996) : « la difficulté essentielle que pose l'IDE est qu'il s'agit d'un phénomène tellement complexe qu'il est difficile d'en appréhender toutes les facettes, mais qu'il est dangereux de chercher à isoler une seule. »⁶

Jacquemont, définit l'IDE comme « l'emploi des ressources financières qu'un pays fait à l'étranger »

Nous retenons deux définitions officielles de l'IDE, celles du FMI et de l'OCDE

1.1.1- Définition de l'IDE selon le FMI :

Les IDE sont définis par le manuel de la balance des paiements du FMI (5e édition), comme : « l'investissement direct à l'étranger (IDE) est l'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert un intérêt d'au moins 10 % dans une entreprise résidant dans un autre pays ».⁷ Ce pourcentage est supposé donner à l'investisseur un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. Comme la finalité de l'opération à l'étranger est supposée être celle de la gestion durable, on peut ainsi distinguer l'investissement direct de l'investissement de portefeuille. Ce dernier est constitué de simples placements financiers, soit à long terme, soit à caractère spéculatif (acquisition d'actions, d'obligations, de produits dérivés, options et autres instruments financiers). Donc les IDE sont effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçantes⁸.

-Plus précisément, d'après la définition du FMI, les IDE connaissent *quatre formes* :⁹

6 Tersen.D et Bricourt J-L. (1996). « Investissement international ».Armand colin. P05

7 Manuel de la balance des paiements du FMI, 5emeédition

8 Denis tersen.JEAN-luc bricout (1996) « investissement international » p 07

9 Denis tersen .JEAN-luc bricout « investissement international »,

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

- ❖ La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger
- ❖ L'acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une entreprise étrangère déjà existante
- ❖ Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger
- ❖ Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (souscription à une augmentation de capital, prêts, avances de fonds, etc.).

- 1.1.2- Définition de l'IDE selon l'OCDE:

Au début des années quatre-vingt, l'OCDE (1983)¹⁰ a défini l'IDE de la manière suivante :
« Toute personne physique, toute personne publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, tout gouvernement, tout groupe de personnes physiques liées entre elles est un Investisseur Direct Etranger s'il possède lui-même une entreprise d'investissement direct, c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale faisant des opérations dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs.

Par entreprise d'investissement direct, on entend une entreprise jouissant ou non de la personnalité morale dans laquelle un seul investisseur étranger contrôle :

- Soit 10 % ou plus des actions ordinaires ou des droits de vote dans une entreprise jouissant de la personnalité, ou de l'équivalent dans une entreprise n'ayant pas la personnalité morale, à moins qu'il ne puisse être établi que cela ne permet pas à l'investisseur d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise.

- Soit moins de 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote dans l'entreprise, mais a un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise.

Le pouvoir de décision effectif implique seulement que l'investisseur direct soit en mesure d'influencer la gestion de l'entreprise ou d'y participer, et non qu'il dispose d'un contrôle absolu».

10 OCDE. « Performances des filiales étrangères dans les pays de l'OCDE », paris1994.p15

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

L'OCDE définit l'Investissement Direct à l'Etranger ainsi ¹¹: « L'IDE est une activité par laquelle un investisseur résidant dans un *pays* obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidant dans un autre *pays*. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions. Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital». Ces derniers incluent notamment les prêts accordés par une maison-mère à sa filiale implantée à l'étranger.

D'après toutes ces définitions, les Investissements Directs ne créent pas de dettes pour le pays qui les reçoit, en ce sens qu'il n'y a aucune obligation juridique qui puisse contraindre l'Etat du pays d'accueil à en rembourser la valeur. Cela ne veut pas pourtant dire qu'ils ne créent pas des flux en retour, puisqu'ils sont le plus souvent effectués pour rapatrier des bénéfices vers la maison mère (sauf si des opportunités d'investissements rentables se présentent sur place). A ce flux de revenu, peut s'ajouter un flux de capital si l'investisseur décide de redéployer son capital vers d'autres pays.¹²

Ainsi, nous constatons que l'IDE constitue le principal vecteur de la hiérarchisation de l'ensemble de l'économie mondiale.

1.2. Définition des firmes multinationales (FMN):

(Michalet, 1985) définit la FMN (firme multinationale) comme étant “une entreprise (ou un groupe), le plus souvent de grande taille, qui, à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçues à l'échelle mondiale“. L'implantation de filiales correspond à un IDE, qui implique une relation de long terme se traduisant par la prise de participations par une entreprise non résidente dans le capital d'une entreprise résidente dans le but de contrôler non seulement le capital mais aussi l'activité de management et de production de la firme du pays d'accueil.¹³

11 OCDE, *Définition de référence des investissements directs internationaux*, 4^{ème} édition, 2008, Paris. p45

12 Zacharie A., « Les flux de capitaux internationaux vus du Sud », in Pour une mondialisation à finalité humaine. P176

13 Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat-Maroc. Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. p6

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

Firme multinationale: entreprise qui possède des filiales, qu'elle contrôle complètement ou en partie, dans plusieurs pays, voire même à l'échelle mondiale, mais dont la gestion et l'administration est centralisée, du moins jusqu'à un certain point. La firme multinationale est aussi appelée corporation transnationale¹⁴. Généralement, lorsqu'on parle d'une organisation à caractère commercial qui produit des biens ou des services en vue de générer un profit -ou fonctionnant selon la logique de l'économie de marché- on utilise le terme générique entreprise. Une firme multinationale est donc une entreprise dont les actions dépassent les frontières d'un seul pays¹⁵.

L'objectif des sociétés transnationales à atteindre de l'investissement et de réaliser des profits économiques et financiers.¹⁶

Les firmes multinationales communément nommées FMN sont des entreprises d'investissements directs ayant une envergure internationale. Elles occupent une place très importante dans les échanges internationaux, à tous les niveaux, aussi bien dans la production et l'exportation de produits primaires que de produits finis et de services. Elles étendent leurs ramifications dans plusieurs pays du monde et, pour cela, elles ont une politique bien précisée de localisation stratégique¹⁷.

14 Denis tersen. JEAN-luc bricout « investissement international » Armand colin/masson. paris 1996. p15

15 Revue économique. « Développements récents de l'analyse économique. XLVI congrès annuel de l'association de science économique. Presses de la fondation nationale des sciences politiques volume 49. numéro 3. mai 1998

16 OTMANEBEKENNICHE « la coopération entre l'union européenne et l'Algérie » l'accord d'association. Office des publications universitaires. Alger. 2006. p169

17 Augustin Mwana MUHINDO NGELEZA « Déterminants de l'investissement direct à l'étranger dans les pays en voie de développement : application faite à la RDC ». UNIGOM - 2009. p

2 Formes et enjeux des IDE :

A) Formes des IDE :

1)- **Les accords de licence :** Un accord (un contrat ou une entente) de licence consigne par écrit les circonstances dans lesquelles une promesse lie, devant la loi, la personne qui s'y est engagée. Il y a toujours au moins deux parties essentielles à un accord, quelle qu'en soit la nature : la partie qui fait la promesse et celle qui en bénéficie. Ce type de contrat permet l'accès à une technologie du concédant d'une licence (entreprise étrangère) au concessionnaire (entreprise locale) pour une durée dans le temps déterminée, en contrepartie d'un paiement (royalties)¹⁸

2) -**Le franchisage :**

C'est un accord où le franchisé (entreprise locale) reçoit exclusivement du franchiseur (entreprise étrangère) le droit d'utiliser sa marque de fabrique et un certain Know-how, accompagné d'un certain service comme la publicité dans une zone géographique limitée.

En contrepartie, le franchisé doit s'inscrire dans les règles dictées par le franchiseur et lui fournir un revenu forfaitaire ou régulier.

3) - **Les contrats de gestion :**

Le partenaire étranger assure soit la gestion d'une entreprise locale, soit la réalisation d'un projet dans le pays hôte. Il assure aussi la formation du personnel local et le transfert des pouvoirs de gestion aux partenaires locaux après un certain délai.

4) - **Les contrats de service à risque :**

Ces contrats sont en tous points similaires aux précédents à une exception qui est que la firme étrangère est rémunérée en numéraire et non en nature par les revenus provenant de l'exploitation.

5) - **La sous-traitance internationale :**

Dans ce dernier cas, le sous-traitant produit ou assemble des semi-produits avec ses propres moyens (équipement et personnel) et les délivre au contractant, qui les utilise soit dans sa propre production soit pour les vendre.

18 BOUZIDI, (Abdelmadjid) : *Comprendre la mutation de l'économie algérienne, les mots-clés*, Edition SOCIETE ;
NATIONALE DE COMPTABILITE, Alger, 1992, p55, p56, p57

6)-*La succursale* :

Une succursale est un établissement durable d'une société à l'étranger, sans personnalité morale distincte de la maison mère. Elle est représentative de la volonté de l'entreprise de se fixer dans les pays étrangers. La succursale ne peut signer aucun contrat, ni émettre une facture, ni avoir une activité économique indépendante. Elle se contente d'informer la société mère par envoi de rapports ou d'études de marché, de gérer sur place les commandes et éventuellement le service après-vente.

7) *La joint-venture* :

La joint-venture ou la société « est une société contrôlée par un nombre limité d'actionnaire qui décident des politiques financières et opérationnelles d'un commun accord, sans qu'aucun d'eux n'impose ses décisions aux autres. Un pacte d'actionnaires définit et organise le contrôle conjoint de l'entreprise » ou bien, il s'agit de la réalisation d'un projet déterminé, en association avec un partenaire étranger, le plus souvent local. Outre la réduction des frais entraînés par la création d'une joint-venture, le partenaire connaît généralement bien l'environnement local ; le marché et les habitudes de consommations ; il pourra faire bénéficier ses partenaires étrangers de son expérience.

Pour synthétiser la joint-venture peut être définie comme étant le partage de la propriété d'une entreprise à l'étranger. Ce capital distribué entre les partenaires donne lieu à un statut de participation quand l'entreprise n'est détenue qu'à hauteur de moins 50%.

Dans le cas où le capital est détenu à hauteur d'une prise de contrôle majoritaire, il s'agit alors d'une filiale.

8) *Le partenariat* : Le partenariat désigne une forme de coopération durable entre des entreprises indépendantes dans le but de renforcer la situation financière, d'innover et d'améliorer les techniques de recherches et de développement, d'acquérir de nouveaux savoirs faire, de comprendre la culture de l'autre entreprise, d'intégrer d'autres compétences en matière de management pour répondre aux attentes de la clientèle tout en adoptant de nouvelles gammes plus performantes et enfin, de conforter les positions sur le marché en améliorant la compétitivité.¹⁹

¹⁹ BOUZIDI, (Abdelmadjid) : *Comprendre la mutation de l'économie algérienne, les mots-clés*, Edition SOCIETE NATIONALE DE COMPTABILITE, Alger, 1992, p55, p56, p57 op cit

B) Les enjeux des IDE :

Les coûts économiques de l'IDE, s'ils existent, prennent surtout la forme d'effets secondaires non souhaités. Des entreprises déficitaires peuvent nécessiter une restructuration, entraînant des pertes d'emplois. De grandes entreprises à capitaux étrangers peuvent s'arroger des positions dominantes sur le marché et réduire ainsi la concurrence. Les importations et les exportations des entreprises à capitaux étrangers²⁰ peuvent accentuer la volatilité de la balance des paiements. Mais ces "coûts" sont généralement limités dans le temps et peuvent être corrigés grâce à des mesures adéquates par les pouvoirs publics des pays d'accueil.

L'IDE a tendance à accentuer les forces comme les faiblesses de l'environnement économique du pays.

- **Pour les pays d'accueil :** L'existence d'un environnement économique relativement sain dans le pays d'accueil est aussi importante pour attirer l'IDE que pour profiter pleinement de ses apports. La transparence et le respect de la règle de droit figurent en tête des préoccupations des investisseurs. Autre facteur qui compte, la taille de l'économie d'accueil, comme le montre le fort pouvoir d'attraction de la Chine pour l'IDE²¹⁰ Les petits pays peuvent eux aussi étendre la taille du marché en appliquant des politiques d'ouverture générale aux échanges et d'intégration commerciale régionale.
- **Pour les pays d'origine :** Les gouvernements des pays d'origine des investisseurs ont également un rôle important à jouer. Il leur faut notamment prendre en compte les conséquences de leurs politiques économiques nationales pour la capacité d'autres pays d'accueil potentiels à attirer les investisseurs étrangers.

les IDE participent à la construction des avantages comparatifs d'une économie. Il est donc crucial pour les États d'éviter une "déconstruction" de ces avantages comparatifs en favorisant l'ancrage de ces investissements²²,

20 OCDE (2002).p56

21 Bertrand Bellon et Ridha Gouia « investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen »édition economica .paris1998.p9

22 OCDE « LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ». © OCDE 2008.p40.

C'est-à-dire leur durabilité. Cela est possible en incitant à créer des interdépendances entre la firme étrangère et les producteurs locaux (échanges, coopération technologique...).

-L'IDE est vecteur de transfert de technologie, ce qui est crucial pour le décollage et la remontée des filières vers des productions à plus fort contenu technologique ou de haut de gamme.

3) Les avantages et les inconvénients des IDE

3-1) Les avantages des IDE :

Les IDE offrent de nombreux avantages au pays hôte. Les actifs productifs incorporés dans les IDE procurent des retombées immédiates à l'économie locale via la promotion des exportations, la création de la main-d'œuvre et les transferts de technologies et d'idées nouvelles

A. Dans le pays d'accueil

A.1 Les transferts en technologie et de l'innovation :

L'accès à la technologie est la plus souvent l'un des avantages recherchés par le gouvernement des pays en incitant les EMN à investir dans leurs pays. Les IDE peuvent permettre une diffusion efficace et plus rapide de technologies propres. L'OCDE met en avant que les technologies qui sont transférées par les IDE sont généralement plus modernes et plus propres du point de vue environnemental, que celles qui sont localement disponibles²³. L'existence d'une économie de la connaissance et du savoir est un facteur essentiel à l'investissement direct étranger dans le sens où elle permet de développer une capacité de recherche et de développement fort, meilleur moyen de pénétrer les marchés à demande élevée.

Les IDE sont porteurs de nouveaux savoirs faire pour le pays qui les accueille car les IDE constituent un des principaux moyens dont disposent beaucoup des pays dans le monde y compris les pays développés.

23 C. Kauffmann et C. Tebar Less, Transition to a low-carbon Economy : public Goals and corporate practices, 10th OECD Roundtable on corporate Responsibility, OCDE, Juillet 2010

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

Le transfert en technologie dans les PED dépend de la capacité d'absorption locale, de l'adéquation de cette technologie aux besoins du pays et de compétences des salariés²⁴, etc.

Le rôle des IDE dans le transfert de technologies sera l'objet d'un processus itératif. En effet, un niveau élevé de développement humain attirera plus des IDE, qui auront plus de retombées sur l'économie d'accueil au travers de la formation et du transfert de compétences provenant des firmes étrangères ; cette amélioration des compétences des salariés peut à son tour être un facteur d'attractivité de capitaux étrangers. Tous ces effets positifs sont possibles parce que les FMN sont généralement plus avancées et dynamiques sur le plan technologique que les entreprises locales

A.2 Le développement des ressources humaines et emploi

S'appuyant sur les travaux de Barro et Lee²⁵, de Borensztein, De gregorio et Lee²⁶ (1998) précise que dans les pays où le niveau de capital humain est très faible, les effets des IDE seront négatifs. Les études ont démontré que les EMN sont responsables d'environ 50% des dépenses en matière de recherche et développement dans le monde. L'impact des IDE sur le marché é de travail ne se limite pas à la création des emplois.

En effet, les IDE ont un impact sur les rémunérations du travail. D'un côté pour attirer la main d'oeuvre qualifiée, l'amener à l'esprit de l'entreprise et améliorer sa productivité. , des nombreuses études ont semblé montrer que les filiales appartenant à des groupes étrangers versaient des salaires plus à leurs employés que leurs homologues locales, en particulier dans les pays en développement.

En plus les emplois directs créés par les IDE, les pays peuvent bénéficier d'emplois indirects dont l'importance dépendra de l'intensité technologique et de la densité des relations interindustrielles. Les entreprises locales peuvent de l'amélioration de la productivité du travail par le recrutement d'ex employés de la filiale ayant une meilleure pratique de travail.

24 Chudnovsky D., Lopez A., 1999, Globalisation and Developing countries : Foreign Direct Investment and growth and sustainable Human development, paper prepared for the UNCTAD/UNDP Global programme «onglobalization, liberalization and sustainable development»

25 Barro R., Lee J.W., 1994, Sources of economic growth, carnegie Rochester conference series on public policy,40

26 Borensztein, De Gregorio J., Lee J.W., 1998 « how does foreign direct invstment Economic growth?, journal ofinternational Economics,4

A.3. L'amélioration des recettes fiscales :

L'Etat utilise les ressources et le pouvoir dont il dispose pour assurer un équilibre général. Il peut intervenir dans la production, la circulation et la consommation des produits par une politique fiscale de taxation qui traduit un interventionnisme économique²⁷ Les bénéfices que réalisent les entreprises étrangères peuvent améliorer l'assiette fiscale de l'Etat. En favorisant l'accroissement des revenus salariaux, l'Etat élargit la base imposable pour lui permettre de mener sa politique des grands travaux et assurer la sécurité dans le pays.

A.4 Avantages sur la Balance des paiements :

Les IDE sont réalisés dans un pays pour profiter d'un marché domestique en expansion, des faibles couts de production dans le pays pour produire un bien donné, à l'exporter sur le marché global, ou aider à l'exploitation des ressources naturelles destinées au marché mondial²⁸.

Dans tous ce cas, il y aura donc soit réduction des importations soit accroissement des exportations ou les deux à la fois. L'impact des IDE sur les exportations sont beaucoup marqué dans le cas des industries extractives.²⁹

La réalisation des IDE peut se traduire par l'entrée des ressources financières dans le pays qui peut amener le développement et améliorer la balance des paiements.

²⁷ NSUAMI NGOMA, Notes de cours de finances publiques, troisième graduat, Faculté des sciences économiques et de gestion, Université de Kinshasa, 2011

²⁸ De soysa I., Oneal J., 1999, « boon or bane? Reassessing of the effet of foreign and domestic capital oneconomic growth », American sociological review, 64

²⁹ Depuis fin 1999, sur initiative de la banque mondiale et du fond monétaire internationale, les pays à bas revenus qui veulent une aide financière ou un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTTE (pays pauvres et très endettés) doivent préparer la lutte contre la pauvreté, DSRP (document stratégique de réduction de la pauvreté), l'ensemble de la communauté des donateurs s'est ralliée à cette démarche.

3.2. Les inconvénients des IDE :

Les IDE n'ont pas seulement des avantages, ils ont aussi des inconvénients :

3.2.1) Sur les recettes fiscales : Les FMN profitent de la concurrence que le PED se livre pour imposer leurs désirs. Par simple jeu d'écriture comptable, la multinationale pourra transférer ses profits du pays à forte taxation vers le pays à taux de taxation moins élevé. La société mère peut par exemple élever le montant des factures payées par sa filiale pour l'expertise que cette dernière a en matière de management.

Les FMN ont également une plus grande capacité de procéder à des évasions fiscales en profitant parfois des faibles capacités des régies financières et du niveau de corruption des agents de ces services et de la classe politique du pays d'accueil.

3.2.2) Sur le marché des capitaux et la balance des paiements :

La croissance économique est légèrement stimulée quand les capitaux entrent mais quand ils sortent ou quand le taux d'intérêt à payer pour le retenir devenait écrasant, les ravages dépassaient de très loin les éphémères bienfaits de la croissance économique.

C'est le cas de trésor américain qui était la cheville ouvrière de la politique économique internationale qui offrait à Wall Street de nouvelles possibilités de profit, mais exposait le pays en développement à d'énormes risques sans contrepartie.³⁰

La réalisation des IDE sur les exportations peut se traduire par l'entrée des ressources financières dans le pays. A court terme, lorsque les IDE implique une entrée de capitaux, la balance des paiements du pays se trouve améliorer. Mais, à long terme, le pays fera face au rapatriement intensif des profits, dividendes, redevances, etc.

30 J. Stiglitz ,quand le capitalisme perd la tête, Norton, 2003

3.2.3) Sur le marché intérieur:

Les FMN cherchent toujours à obtenir le monopole dans le secteur où ils évoluent. En raison des liens des FMN avec les marchés internationaux tant pour les approvisionnements que pour les débouchés, les technologies et compétences de gestion auxquelles elles ont accès.

En faisant, ces démarches, ils maximisent leurs bénéfices puisqu'ils n'ont pas de concurrents dont ils peuvent fixer le prix qu'ils veulent, influencer à leur avantage la politique économique de l'Etat par la corruption, lobby, une réduction exagérée des redevances fiscales, minimiser au maximum les salaires et empêcher leur évolution toujours dans le but de maximiser leurs bénéfices.

La forte proportion d'IDE dans le pays par rapport aux investissements nationaux peut être un signe de faiblesse, et non de force pour le pays d'accueil. Les FMN obtiennent des informations cruciales sur la productivité des entreprises qu'ils contrôlent. Ainsi, ils auront tendance à ne garder dans leurs portefeuilles que les entreprises très productives et à vendre les moins productives aux épargnants nationaux.³¹

3.2.4) Sur l'environnement :

A Effets d'échelle : dans la mesure où les IDE tendent à augmenter l'activité économique, la consommation d'énergie et la pollution qui lui sont liées tendent également à s'élever.

b. Effet de composition : Les IDE peuvent être plus ou moins polluants ou consommateurs d'énergie.

c. Effet technologique : les filiales créées par les IDE peuvent être plus ou moins polluantes ou consommatrices d'énergie que les entreprises locales du pays d'accueil des IDE.

31 M.HUBLER ET A. Keller, « Energy saving via FDI? Empirical Evidence from developing countries, Environment and Development Economics », Cambridge journals, vol 15 no 1, pp 59-80,

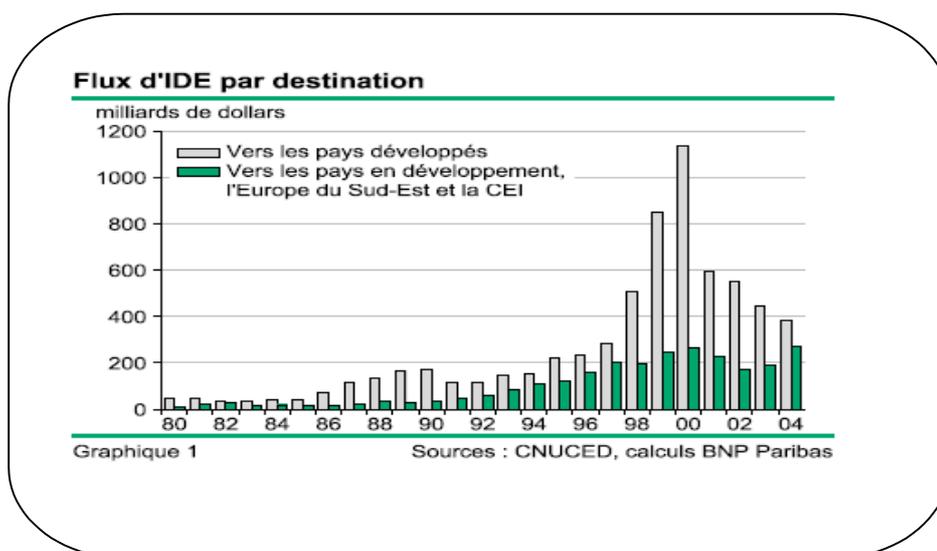
Section 2: évolution des IDE dans le monde.

1 Les facteurs de l'explosion des IDE depuis les années 80 : Au cours des années 1980. L'investissement international est un phénomène économique significatif dès le début du siècle » (Tersen et Bricout, 1996) .³²

Le milieu des années 1980 se démarque toutefois par l'intensification du phénomène d'investissement international, par une croissance très soutenue des flux d'IDE (en moyenne de 30 % par an) tandis que la croissance du revenu mondial a été bien moindre. Par conséquent, le ratio des stocks d'IDE au PIB mondial est passé de 6,5 % en 1985 à 10 % en 1995, pour atteindre 17 % en 2000.

Au cours des vingt dernières années, la taille, la nature et la destination des IDE ont été profondément modifiées. En 2000, année record pour les IDE mais également pour les marchés actions, les IDE totalisaient 1 400 milliards de dollars, soit sept fois plus qu'en 1990 (figure 1)³³. Après l'éclatement de la bulle Internet, les investissements directs ont nettement diminué entre 2000 et 2003, puis ont rebondi en 2004. Au total, alors que le stock mondial d'IDE en pourcentage du PIB n'avait augmenté que marginalement entre 1980 et 1990, il a plus que doublé depuis lors pour dépasser 22% en 2003.

Figure n° 1 : Flux d'IDE par destination :



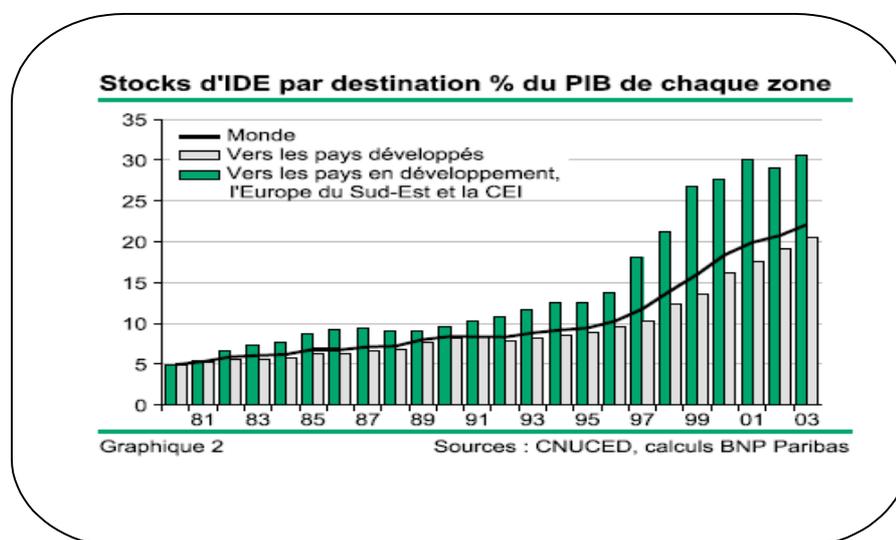
³² Tersen et Bricout, 1996. « L'investissement international » op cit.p55

³³ Eric Vergnaud « Investissements directs étrangers : analyse des tendances récentes » . p34 63 35

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

Ils ont rebondi en 2004, quoique de façon encore limitée, avec une progression de 2% des flux d'IDE entrants à 648 milliards de dollars et de 10% des flux sortants à 730 milliards. Cette évolution tient à de nombreux facteurs, parmi lesquels on peut citer les innovations techniques et un environnement économique et politique de plus en plus favorable à la détention des entreprises nationales par des capitaux étrangers. Certains pays se sont également efforcés d'attirer les investissements étrangers en proposant des conditions fiscales avantageuses.³³

Figure n° 2 : stocks d'IDE par destination % du PIB de chaque zone



La volatilité des flux d'IDE, qui vient de leur nature même, rend hasardeuses les comparaisons d'une année à l'autre et c'est pour cette raison que, dans les développements qui suivent, nous favoriserons, autant que faire se peut, les tendances longues et les comparaisons entre pays et grandes zones.

33 Tersen et Bricout, 1996. « L'investissement international » opcit.p56

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

Les investissements directs à l'étranger se sont élevés à 1 449,1 milliards de dollars en 2008, selon les premières estimations de la CNUCED³⁴. Une baisse de plus de 20% en un an, due notamment à la moindre disponibilité des financements et à la période d'incertitude ouverte par la crise. Les Etats-Unis (- 5,5%) ont été moins touchés que l'Italie (- 94,3%), le Royaume- Uni (- 51,1%) ou la France (-27,6%).³⁵

Conséquence directe de la récession économique, les investissements directs à l'étranger (IDE) ont chuté de 39% en 2009.

Ils se sont élevés à 1.000 milliards de dollars (697 milliards) l'an passé contre 1.700 milliards en 2008, selon les chiffres publiés par la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED)³⁶. Le repli a été particulièrement marqué pour les fusions acquisitions à l'étranger: -66% à 240 milliard de dollars.

Les Etats-Unis restent de loin les premiers bénéficiaires des investissements à l'étranger, avec 135,9 milliards de dollars. Passée de la sixième à la deuxième place, la Chine (90 milliards, soit une baisse de seulement 2% sur un an) devance la France (65 milliards, -36%), la Russie (41 milliards, -41%) et les Pays-Bas (38 milliards). Globalement, les IDE ont reculé de 41% dans les pays développés, "poursuivant leur déclin spectaculaire». ILS ont notamment plongé de 93% au Royaume-Uni.

Nouveauté cette année, les investissements dans les pays en développement s'affichent également en baisse (-35% à 405 milliards de dollars). Ils avaient progressé lors des six dernières années. La chute est particulièrement forte pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment le Brésil (-50%) et l'Argentine (-41%)

En Asie, si la Chine a très bien résisté, Hong-Kong (-43%), la Malaisie (-67%) et la Thaïlande (-54%) ont souffert. En Afrique, les IDE ont baissé de 37%.³⁷

Si les Etats-Unis conservent leur place de premier pays d'accueil d'IDE (316 milliards de dollars en 2009), la seconde place est désormais occupée par la France (118 milliards de dollars) qui devance la Chine (108 milliards de dollars).

Cette dernière a enregistré une chute record de 30 % de ses IDE au premier trimestre de cette année par rapport au premier trimestre 2008.

34 La CNUCED considère trois grands groupes de pays : les pays développés, les pays en développement et les pays d'Europe du Sud-est et la CEI.

35 Alternatives Economiques n° 277 - février 2009

36 CNUCED. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. 2008. p24

37 CNUCED: le dernier rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. 2009. p42

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

Les bonnes nouvelles de la CNUCED viennent du continent africain. En effet, même si le premier semestre 2009 a marqué un net fléchissement des IDE entrants, l'année 2008 aura été un excellent cru pour certaines économies africaines, en particulier pour les pays d'Afrique de l'Ouest où les IDE ont bondi de 63 %. Une tendance partagée, dans une moindre mesure, par l'ensemble des pays en voie de développement ou en transition (+ 43 %). Les IDE vers l'Asie du Sud-est et l'Amérique latine ont respectivement augmenté de 17 % et 13 %.⁶⁹

Les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IDE) ont commencé à se redresser dans la seconde moitié de 2009. Et il y a eu au cours de la première moitié de 2010 une légère hausse qui a fait naître un optimisme modeste pour les perspectives de l'IDE dans le court terme (figure 3). À plus long terme, le redressement des flux d'IDE devrait s'accélérer (figure 4). Les apports d'IDE au niveau mondial devraient dépasser 1 200 milliards de dollars en 2010, et atteindre entre 1300 et 1500 milliards de dollars en 2011⁷⁰, puis 1600 à 2 000 milliards de dollars en 2012. Mais il pèse sur ces perspectives des risques et des incertitudes, notamment du fait de la fragilité de la reprise économique mondiale. L'actuel redressement de l'IDE intervient après un repli spectaculaire des flux d'IDE dans le monde en 2009.

Après une contraction de 16 % en 2008, les entrées mondiales d'IDE ont encore chuté de 37 %, à 1 114 milliards de dollars, tandis que les sorties diminuaient de 43 %, à 1 101 milliards de dollars. Des modifications importantes ont affecté les caractéristiques de l'IDE au niveau mondial qui ont précédé la crise mondiale et qui devraient, selon toute probabilité, se confirmer à court et à moyen terme. Premièrement, le poids relatif des pays en développement et des pays en transition en tant que destinataires et sources à la fois des flux mondiaux d'IDE devrait continuer à croître. Ces pays, qui ont absorbé près de la moitié des investissements étrangers en 2009, tirent le redressement de l'IDE. Deuxièmement, la poursuite récemment de la contraction de l'IDE dans le secteur manufacturier, par rapport à l'IDE dans le secteur des services et dans le secteur primaire, ne s'inversera probablement pas. Troisièmement, malgré son réel impact sur l'IDE, la crise n'a pas mis fin à la mondialisation croissante de la production.

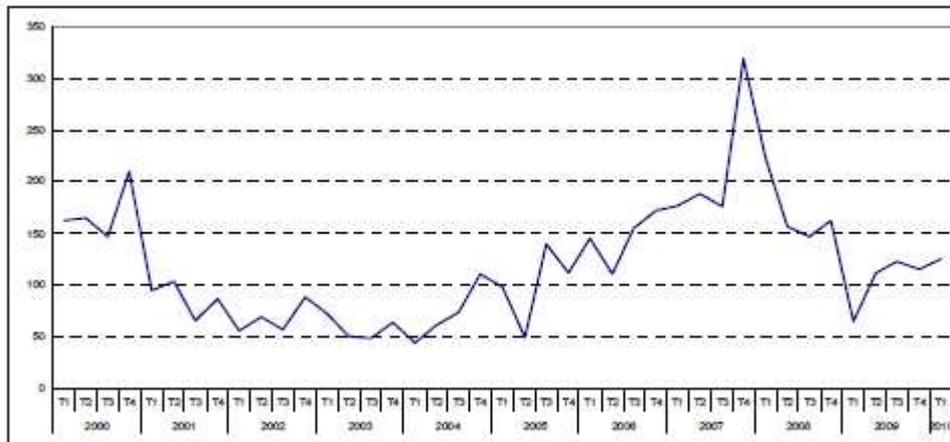
36 LOUIS AUGUSTIN-JEAN « Les investissements directs étrangers agroalimentaires japonais en Chine et la recomposition des territoires : du global au local ». *Géographie, économie, Société* 8 (2006)125-148.

68 CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2010*. p42

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

Figure n° 3 : Indice trimestriel de l'IDE mondial, T1 2000 –T1 2010

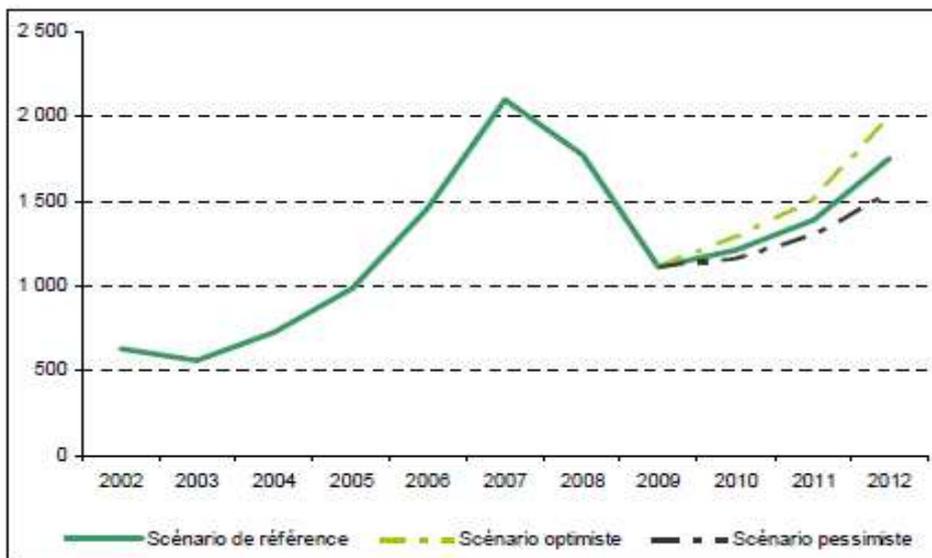
(Base 100 : moyenne trimestrielle de 2005)



Source : CNUCED .Rapport sur l'investissement dans le monde 2010

Figure n° 4 : flux mondiaux d'IDE ,2002-2009, et projections pour 2010-2012

(En milliards de dollars)



Source : CNUCED .Rapport sur l'investissement dans le monde 2010

2) L'importance des IDE pour les pays en développement

Pour les pays en développement, les économies émergentes et les pays en transition, l'IDE est devenu une source de plus en plus importante de développement économique et de modernisation, de croissance des revenus et d'emplois. Ils ont libéralisé leurs régimes applicables à l'IDE et mis en œuvre d'autres mesures pour attirer l'investissement. Ils cherchent à déterminer, avec plus ou moins de réussite, la façon dont les politiques nationales peuvent le mieux contribuer à tirer le meilleur parti d'une présence étrangère dans l'économie locale. L'étude intitulée *L'investissement direct étranger au service du développement*, qui est essentiellement consacrée à cet aspect de la question, examine l'effet global de l'IDE sur la croissance macro-économique et d'autres facteurs propres à accroître le bien-être, ainsi que les mécanismes par lesquels ces avantages se manifestent. On connaît bien les avantages que l'on peut attendre des IDE dans les économies des pays en développement. Une large majorité d'études montrent que, avec des politiques adéquates dans les pays d'accueil, et un niveau minimum de développement, l'IDE a des retombées technologiques, contribue à la formation de capital humain, facilite l'intégration aux échanges internationaux, favorise la création d'un climat plus compétitif pour les entreprises et améliore le développement des entreprises. Tous ces facteurs contribuent à l'accélération de la croissance économique, instrument le plus puissant pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement. De plus, au-delà de ses avantages strictement économiques, l'IDE peut aider à améliorer les conditions environnementales et sociales dans le pays d'accueil, par exemple en transférant des technologies « plus propres » et en amenant les entreprises à avoir des politiques plus socialement responsables.

Le rapport ne traite pas uniquement des effets positifs de l'IDE pour le développement. Il examine également les effets négatifs potentiels, tant économiques que non économiques, pour les pays d'accueil. Si bon nombre de ces effets négatifs, appelés « coûts » dans ce rapport, sont vraisemblablement liés à des lacunes des politiques internes des pays d'accueil, des problèmes importants peuvent néanmoins survenir lorsque ces lacunes ne peuvent pas être facilement comblées. Les effets négatifs potentiels ne sont pas toujours bien documentés par les études existantes. Cependant, des données d'observation suggèrent que parmi ces effets figurent la dégradation de la balance des paiements du fait du rapatriement des bénéficiaires (bien que ceci soit souvent compensé par l'arrivée d'IDE), l'absence de relations positives avec les collectivités locales, les préjudices potentiels causés à l'environnement, notamment dans les industries extractives et les industries lourdes, les perturbations sociales entraînées par la commercialisation accélérée dans les pays en développement, et les effets exercés sur la concurrence au niveau des

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

marchés nationaux. De plus, les autorités de certains pays d'accueil estiment que la dépendance grandissante à l'égard des entreprises dont les activités ont une dimension multinationale constitue une perte de souveraineté politique. A cela s'ajoute le fait que certains des avantages attendus peuvent ne pas se concrétiser si, par exemple, l'économie d'accueil dans son état actuel de développement économique est mal adaptée pour tirer profit des technologies ou du savoir-faire transférés par le biais d'ide.

3) **les Principales Théories explicatives des IDE** : Plusieurs théories ont traité les IDE, les plus récentes sont celle de Dunning (1993) et de Caves (1996). Par ailleurs, on peut remarquer que les théories les plus importantes sont basées sur l'économie industrielle.

Dans sa thèse de Doctorat, Hymer (1960) a distingué entre l'investissement de portefeuille et l'investissement direct. Il montre que les hypothèses d'arbitrage sur le capital expliquant les mouvements internationaux de capital, sont en contradictions avec le comportement des multinationales et sont, ainsi, incapables d'expliquer les causes des IDE et ce pour trois raisons.

· **Premièrement** : une fois que le risque, l'incertitude, la volatilité des taux de change, et les coûts d'acquisitions des informations sont incorporés dans la théorie de l'arbitrage de portefeuille, plusieurs des prévisions économiques restent, tout de même, invalides. En fait, ceci est dû aux imperfections du marché qui affectent les performances des firmes, et en particulier leurs stratégies sur les marchés étrangers.⁷⁰

· **Deuxièmement** : les IDE permettent non seulement le transfert de ressources (capital), mais aussi de technologies, d'expériences managériales et de savoir-faire. D'où l'existence de rentes économiques importantes et d'effets d'externalité positifs, qui peuvent être aussi importants que les effets directs des déplacements de capitaux et des investissements étrangers.

· **Troisièmement** : les IDE n'ouvrent pas la possibilité de changement de possession (*ownership*), de ressources ou des droits. **Hymer** explique la distribution des IDE entre les marchés, par les théories microéconomiques.

En appliquant les théories d'économie industrielle, Hymer pense que les FMN sont identiques aux firmes locales.

Le fait d'investir à l'étranger englobe certaines difficultés : communication, transport, barrières de langues...

Cependant les FMN doivent posséder des avantages spécifiques de localisation : technologie, économie d'échelle qui permet de dépasser les barrières locales et d'être compétitive face aux entreprises locales.⁷¹

70 NJOUM NGUENIN MARTIAL « L'ANALYSE DES DETERMINANTS DEL'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER AU

CAMEROUN » Mémoire de D.E.A. Spécialité : Economie Industrielle. Présenté et soutenu le 03 Avril 2009.UNIVERSITE DE DOUALA. Faculté des Sciences économiques et de Gestion appliquée. Ecole doctorale en sciences économiques

Unité de formation et de recherche : Economie et Applications. P16

71 NJOUM NGUENIN MARTIAL « L'ANALYSE DES DETERMINANTS DEL'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER AU CAMEROUN » op cit.P18

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

Des recherches ont été menées par *Kindleberger* (1958), *Caves* (1983) et *Dunning* afin d'identifier, les avantages de délocalisation tel que : la capacité technologique, l'expérience, la structure industrielle, la différenciation des produits, les connaissances du marché, et les compétences organisationnelles.

Dans l'approche de *Vernon* (1966), il explique les IDE selon le cycle de vie du produit. Au début le produit est conçu dans le pays d'origine avec des technologies innovatrices, et il est aussi produit pour le marché local.

Après, arrivé à un autre stade du cycle de vie, une certaine croissance et connaissance du marché, de synergie, le produit est exporté vers d'autres pays ayant des caractéristiques similaires au pays d'origine.

Lorsque le produit devient standard et mature, les coûts de travail deviennent très importants dans le processus de production, c'est à ce moment-là que les firmes délocalisent à la recherche de coûts de production bas.

Le cycle de vie du produit était, ainsi, la première interprétation dynamique des déterminants des IDE et de leurs relations avec le commerce international.

Dans les années soixante-dix, quelques économistes, en particulier *Buckley* (1991) et *Casson* (1976), *Lundgren* (1977), et *Swedenborg* (1979), ont proposé l'application de la théorie d'internationalisation afin d'expliquer la croissance des FMN basées sur la théorie des coûts de transactions. En effet, le choix entre servir un marché extérieur par l'exportation ou par le franchisage et d'y investir, dépend de certains coûts, tel que les coûts d'opportunité, d'installation ou encore des coûts de maintenance... tant que ces coûts existent la FMN préfère s'installer elle-même à proximité du marché en question, ou bien elle peut opter pour le franchisage.

Ce dernier semble être le cas de plusieurs multinationales, notamment 'Cocacola' qui a élaboré un système de franchise à l'échelle internationale lui permettant d'être présente sur tous les marchés.⁷²

72 NJOUM NGUENIN MARTIAL « l'analyse des déterminants de l'investissement direct étranger au Cameroun » Op cit.P19

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

En analysant cette théorie (approche d'internationalisation), on retrouve très clairement l'idée d'existence d'imperfections sur le marché, développé au début des années soixante par Hymer. Ainsi, afin de minimiser les coûts de transactions et d'améliorer l'efficacité de la production, les FMN décident de délocaliser leurs productions. Il faut noter, néanmoins, que cette vision des IDE néglige les spécifications internes de localisation. Par spécifications internes de localisation on entend les données économiques, sociales et politiques du pays hôte et qui jouent un rôle prépondérant à la fois dans la décision de délocalisation et du choix du pays d'accueil.

De même, les travaux de *Mayer et Mucchielli* (1999) se sont intéressés à la localisation à l'étranger des firmes multinationales et en ont déduit quatre facteurs déterminants : la demande du marché des biens, le coût des facteurs de production, le nombre d'entreprises locales et étrangères déjà installées sur place et la synthèse des différentes politiques d'attraction menées par les autorités locales. En d'autres termes, les entreprises recherchent les lieux où la demande est importante et là où les coûts de production sont faibles. Plus tard en 1998, *Wilhelms et Witter* ont créé le concept d'*adaptation institutionnelle* à l'IDE, publié dans l'ouvrage intitulé « *Foreign Direct Investment and its Determinants in Developing Countries* ».

La théorie élaborée intègre des variables microéconomiques (concernant l'investisseur), macroéconomiques (couvrant les caractéristiques de l'économie réceptrice de l'IDE) et des variables méso économiques (représentant les institutions liant l'investisseur et le pays hôte tel que les agences du gouvernement qui publient les politiques concernant l'investissement direct).

Enfin, les travaux de *Morisset et Neso* (2002) ont montré quant à eux que les procédures administratives complexes, nécessaires à l'établissement et au fonctionnement des affaires, découragent l'entrée des flux d'IDE

3.1 .Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement :

Selon ces théories, les pays se spécialisent dans des produits pour laquelle ils possèdent un avantage comparatif. Cela leur permet d'utiliser les ressources de leur territoire ou de leur main d'œuvre de la manière la plus productive et d'exporter leur surplus de production. Les autres produits sont dès lors importés des pays qui peuvent les produire avec une efficacité relative. Si tous les pays exploitent leurs avantages comparatives et que tous les pays sont comparativement (mais pas nécessairement absolument) meilleurs que d'autres dans certains produits, le commerce international est bénéfique pour tous.

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

La théorie fondamentale de l'avantage comparatif fut plus tard adaptée dans le modèle de Heckscher-Ohlin.

Heckscher et Ohlin estiment que l'avantage comparatif provient des différences entre les dotations de facteurs naturels. Lorsque le territoire et la main d'œuvre offrent des réserves abondantes, leur coût est généralement plus bas. Un pays ayant des ressources abondantes ou productives ne développera pas seulement l'utilisation industrielle de ses propres ressources mais attirera également des entreprises étrangères.

Ces théories offrent donc une analyse de l'IDE aussi bien que du commerce international. Sous sa forme principale, la théorie traditionnelle permet d'expliquer pourquoi les activités nécessitant une utilisation intensive des ressources comme les industries extractives, l'agriculture et même le tourisme sont attirées par des pays ou des régions en particulier. Si l'avantage comparatif provient autant des actifs acquis ou créés par des ressources naturelles, ces théories peuvent également s'appliquer aux entreprises issues d'autres industries et qui sont à la recherche d'une main d'œuvre qualifiée, de la technologie ainsi que d'autres actifs spécifiques. Au sens large, la théorie traditionnelle fournit une explication sous-jacente à l'IDE mais elle ne rend pas compte de la diversité de facteurs qui affectent les décisions relatives à l'IDE dans la pratique.⁷³

73 ZINEB EL AOUMARI « Attractivité de canada : « l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance » université de Québec a Montréal. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en économie. MARS 2009.P15

3.2) *La théorie de l'arbitrage financier :*

L'arbitrage est une combinaison de plusieurs opérations permettant de réaliser un bénéfice sans risque (en théorie au moins !) en tirant partie des seules imperfections susceptibles d'apparaître entre différents marchés. L'arbitrage permet d'assurer l'égalité des prix à un même moment. Il assure la fluidité entre les différents marchés et contribue à leur liquidité. C'est l'opération de base qui permet de garantir l'efficacité des marchés.

L'arbitrage sur les marchés de capitaux est le processus par lequel les actifs financiers sont achetés à un prix plus bas sur un marché et vendus à un prix plus élevé sur un autre.

Les fonds peuvent alternativement être empruntés à un taux plus bas et prêtés à un tiers à un niveau plus élevé. L'arbitragiste agit bien sur ainsi pour dégager un profit mais l'arbitrage a pour effet d'égaliser les prix ou les taux d'intérêt entre les marchés si les mouvements des capitaux sont totalement libres. Aussi longtemps que des différences de prix ou de taux d'intérêt existent entre les marchés, le capital sera attiré vers les marchés sur lesquels il peut obtenir la rémunération la plus élevée.

Cette théorie a été appliquée aux flux d'investissement étranger. La manière dont elle peut s'appliquer au portefeuille d'investissement est évidente, dans la mesure où ce type d'investissement est souvent très sensible aux mouvements internationaux des taux d'intérêt, entre autres. Elle est moins facilement applicable à l'IDE, qui réagit davantage à des facteurs de long terme qu'à des facteurs de court terme. Cependant, d'un point de vue général, tout investissement sera attiré par des perspectives d'une rémunération supérieure. Dans le cas de l'IDE, la rentabilité d'un investissement est souvent influencée par une combinaison de facteurs, et l'arbitrage du capital dès lors qu'une analyse plutôt générale.⁷⁴

74 ZINEB EL AOUMARI : « Attractivité de Canada : l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance » OP CIT.P1

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

3.3) *La théorie de cycle de vie de produit :*

La théorie du cycle de vie du produit de Vernon(1966) est parfois appliquée à l'IDE. Cette théorie permet d'expliquer pourquoi une fois produits dans les pays développés, les biens sont finalement fabriqués à moindre cout dans les pays en développement, et ensuite exportés vers leurs pays de production d'origine. De manière plus limitée, les entreprises rallongent parfois la durée de vie d'un produit en concédant des licences de production à des pays moins développés. Ce fut le cas dans le milieu des années 1990 lorsque Rover s'organisa pour sa gamme obsolète de véhicules Maestro soit produite en Bulgarie. C'est là le problème de cette théorie. Elle n'explique pas pourquoi une entreprise devrait privilégier l'IDE à la concession de licences ou même à l'exportation depuis le territoire national par exemple. S'il est vrai que le cout de la main d'œuvre peut être plus bas dans un pays en développement, les économies d'échelle ne pourront être réalisées qu'en concentrant la production dans une usine implantée sur le territoire national. La théorie du cycle de vie des produits permet d'expliquer pourquoi certains produits suivent un mode de productions particulières et l'IDE. Elle n'explique pas pourquoi certains produits sont d'abord produits dans des pays en développement ou pourquoi des produits similaires apparaissent parfois simultanément dans des pays différents.

3.4) *La théorie des marchés:*

Elle repose sur l'hypothèse de l'imperfection des conditions de la concurrence pour expliquer les mobiles de l'investissement étranger et permet de mieux prendre en considération les situations réelles rencontrées par les firmes ; l'idée de l'oligopole imparfait constitue le cas de figure le plus riche de l'analyse de la multinationalisation. En effet, l'oligopole favorise l'internationalisation du capital ; permet à la firme grâce à la transnationalisation d'éliminer les obstacles qui s'opposent à son profit et sa croissance ; la firme se délocalise vers les nouveaux marchés pour exploiter les avantages technologiques et les produits différenciés dont elle dispose, ainsi que pour maximiser son profit, en ce sens « la multinationalisation » apparaît comme le moyen de surmonter les limitations qu'une firme rencontre dans l'oligopole national ; elle confère à la firme qui s'implante à l'étranger, A un atout décisif ces concurrents, et l'exploitation directe de cet atout, qu'il soit technologique ou commercial, lui permet d'en retirer une quasi rente économique.⁷⁵

75 ZINEB EL AOUMARI « Attractivité de canada : l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance »OP . CIT.P18

Chapitre I : Approche théorique de l'IDE

« La multinationalisation » correspond par conséquent à une situation économique négative, et ce, dans la mesure où elle est le seul refuge pour les FTN pour écouler leurs produits, trouver des débouchés et sortir du marasme interne, mais aussi à une situation économique positive, et ce, dans la mesure où la FTN exploite ses atouts et avantages comparatifs dont elle dispose pour résorber ses déficits internes et réaliser plus de profit.

3.5) La théorie de l'approche éclectique :

C'est l'approche la plus complète sur la stratégie des FMN en matière d'investissement étranger et qui remonte au milieu des années 70 avec l'œuvre de Dunning (1977). Partant du concept de marché imparfait développé par plusieurs théoriciens (Hymer, Kindleberger et Coase), son approche globale sur les facteurs explicatifs de l'investissement direct fait de lui le pionnier du paradigme OLI (propriété, localisation, internationalisation) dans laquelle il réunit trois avantages essentiels qui, selon lui, poussent les multinationales à s'implanter à l'étranger. Le premier avantage est un avantage spécifique de l'entreprise transnationale dans le pays d'accueil, il peut s'agir de l'avantage que l'entreprise a sur ses rivales en termes d'actifs tangibles ou intangibles, de technologie avancées ou de marketing qui lui permet de réduire ses coûts et de faire face à ses concurrents, ensuite l'exploitation effective de ces actifs oblige souvent la firme à internationaliser ses opérations internationales en établissant des filiales à l'étranger (intégration verticale) au lieu de céder des licences aux firmes locales car cela augmenterait relativement ses coûts de transaction. Enfin, une fois ses avantages réunis, se pose alors le choix de la localisation permettant aux FMN d'exploiter au mieux les possibilités offertes par les pays d'accueil (prix des inputs, marchés, coûts de transport...).⁷⁶

76 FerreraL.,HenriotA.,2004,"La localisation des entreprises industrielles :comment apprécier l'attractivité des territoires", *Economie Internationale*, p.93

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons d'une part fait le tour des définitions des IDE proposées par plusieurs auteurs qui définie l'IDE comme l'emploi des ressources financières qu'un pays fait à l'étranger. Pour l'OCDE, un investissement direct est effectué en vue d'établir des liens économiques durables avec une entreprise. Par contre, le FMI donne une autre définition des investissements directs : les investissements effectués dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur.

D'autre part, nous nous sommes intéressés aux différentes théories économiques sur les investissements directs étrangers :

En mettant en lumière les théories, de la firme, de l'internalisation et la théorie de l'organisation industrielle qui aborde les éléments déterminant l'IDE sous l'angle de la firme et ensuite aux théories néoclassiques et celle du marché qui examinent l'IDE sous l'angle du libre-échange.

Mais dans ce chapitre la réalité et la spécificité des IDE en Algérie n'ont pas été traitées, ceci nous amène à entamer un deuxième chapitre qui traitera de plus près l'état des IDE en Algérie, et plus précisément le climat d'investissement direct étranger en Algérie.

Chapitre II

L'investissement direct étranger en Algérie

Chapitre II : Les IDE en Algérie

Vue l'importance des IDE en tant qu'un des moteurs de dynamisation de l'économie et un des moyens de financement et de transfert de technologie, l'Algérie a initié de nombreuses reformes et des lois de son environnement des affaires ayant pour objectifs l'encouragement l'investissement en général et des IDE en particulier. Le présent chapitre a pour objet de rappeler et présenter le climat d'investissement en Algérie dans une première section, la deuxième nous allons parler de l'évolution et les flux des IDE en Algérie. La troisième section est consacrée à la présentation des facteurs et les obstacles d'attractivité des IDE de l'Algérie.

Section1 : Le climat d'investissement en Algérie

Dans cette section nous présentons l'état économique de l'Algérie et son cadre légal au terme d'investissement, et les avantages et les garanties accordées aux investisseurs étrangers et l'ensemble des organismes chargé de la promotion d'investissement en Algérie.

1-bref présentation économique de l'Algérie

l'Algérie est une république démocratique et populaire qui s'étend sur une superficie de 2 381 741Km² dont 85% de désert, sa capitale Alger, ces grandes villes(Oran, Constantine et Annaba), c'est à la fois le plus vaste pays d'Afrique, du monde arabe et du bassin méditerranéen, avec d'une population de 39 500 000 d'habitants (janvier 2015), d'une densité de 16 habitants/Km².

Elle détient d'un PIB nominal de 214.080 milliard dollars(2014), IDH 0.177% (93^{ème} place), la monnaie c'est le dinar algérien(DA), taux de chômage 9.7% de la population active (24.3% des jeunes), taux d'inflation 3.3%, la part des hydrocarbures c'est 35% PIB, 97% des exportations, 60% des recettes fiscales.

Ces divers partenaires : la France est les deuxièmes fournisseurs en 2013 avec une part de marché de 11.4% (12.8% en 2012) après la Chine 12.4% est suivie de l'Italie (10.3%). La France est le 1^{er} investisseur hors hydrocarbures en Algérie avec 1.9 MD € de stock d'IDE, 450 entreprises implantées pour 40 000 emplois directs et 100 000 indirects.

La répartition sectorielle du PIB (selon les données ONS 2012) est comme suite :

- Agriculture 9.7%
- Industrie hors hydrocarbure 5%

- BTPH 10.1%
- Service marchands 21.7%
- Service non marchands 18.2%

2) Le cadre réglementaire et l'investissement en Algérie

Nous avons distingué d'abord deux périodes principales selon le régime économique adopté par l'Algérie, celle d'avant 1989 correspondant à la période de socialisme, et celle d'après 1989 correspondant à la période de transition vers l'économie de marché. Cette dernière est éclatée en trois sous périodes selon l'importance des réformes initiées.

A) La période d'avant 1989

- **la loi 63-277 déclarée le 26 -07-1963** : comporte la liberté des investissements pour les personnes morales et ordinaires notamment les investissements étrangers, cette période est caractérisée par la place privilégiée réservée à l'investissement étranger, puisque l'article 03 de cette loi stipule clairement que la liberté d'investir est donnée à tous selon la nature du système générale.
- **L'ordonnance 66-284** a pour l'objectif de créer un système national privé.
- **La loi 82-11-déclaré 21-08-1982** dont les textes visent à organiser les opérations de l'investissement à partir de la création de l'emploi, la stimulation de la croissance du PIB, l'intégration entre les secteurs publics et privés, la création de l'équilibre entre les régions par l'encouragement d'investir dans les régions privées.
- **La loi d'investissement n° 88-25 promulgué en 12-07-1988** : comporte la libération de l'investissement public en permettant aux investisseurs privés et étrangers d'investir dans les domaines, autres les domaines stratégiques.

B) La période après 1989

Correspondant à la période de transition vers l'économie de marché. Cette dernière est éclatée en trois sous périodes selon l'importance des réformes initiées.

B-1) La période de 1989-2001

➤ **La loi 90-10 déclarée au 14-04-1990** : dite loi sur la monnaie et le crédit, elle a pour l'objectif de modifier le système monétaire et financier et de dynamiser la production nationale par des capitaux aussi bien interne qu'externes, elle comporte : la liberté d'IDE, l'abolition de la règle (51/49), la liberté de transférer les fonds propre après une attestation rédigée par la banque d'Alger, de respecter les garanties accordées par les déférentes conventions internationales que l'Algérie les a signées, simplification donnée au déposant des dossiers d'investissement.

➤ **Le décret exécutif 93 -12 déclarée le 5-10-1993** : comporte certains points essentiels à savoir : le droit d'investir, la non-discrimination entre local et étranger, le pouvoir intervient exclusivement pour donner des encouragements et certains avantages fiscaux, l'établissement d'une agence de promotion de l'investissement.⁷⁷

➤ **Ordonnance n° 1-3** concerne le développement de l'investissement, résultant de l'ordonnance 1-3 promulguée en 20-08-2001 et les principales décisions qui ont été retenues sont les suivantes :

- L'établissement d'un conseil national d'investissement et l'agence nationale pour le développement de l'investissement (CNIet ANDI) et l'objectif c'est de donner a l'investissement plus que de dépendance état de liberté, c'est une tentative pour couvrir certains vides crée par la loi de 1993 et le nouveau c'est l'abolition de la gestion centrale par l'établissement des guichets non centraux appartenant a l'agence mère.

- L'article 17 l'ordonnance 2001-03 prévoit que (toute différend entre l'investisseurs étranger et l'état algérien, résultant du fait de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'état algérien a l'encontre de celui-ci sera soumise au juridiction compétente sauf convention bilatérale conclue par l'état algérien, relative a la conciliation et a l'arbitrage au accord spécifique stipulant une clause compromissoire ou permettant au partie de convenir d'un compromis par arbitrage.

⁷⁷ La loi 63-277 promulguée en 1963 concernant l'investissement, le journal officiel.

- C'est en 2001 a été publié le décret exécutif n^o 1-24 du 9 mai 2001 portant la définition de la procédure applicable à l'adjudication par appel a la concurrence pour l'octroi des licences an matière de télécommunication du même temps, un arrête du ministère de poste et télécommunication a été publié qui fixait la première date d'ouverture a la concurrence.

B-2) Période 2002-2007

- la loi n^o 03 -03 déclaré en 17-02-2003. Cette loi porte sur la promotion des investissements dans les capacités touristiques immobilières.⁷⁸
- L'ordonnance 06-11 déclarée en 15-08-2006 qui vise l'amélioration du système guidant l'investissement an Algérie pour avoir plus de transparence et crédibilité.

B-3) Période 2007-2010

- dans cette période nous précision les décisions qui ont été prises par la loi de finance complémentaire de 2009 vis-à-vis des IDE. Ainsi, parmi ces décisions, celle qui fixe l'obligation de détenir 51% du capital à investir par un résident contre 49% a l'investisseur étranger, une autre décision consiste en l'obligation imposée à l'investisseur étranger de réinvestir son bénéfice crée en Algérie. La loi de finance complémentaire de 2009 comporte parallèlement un allégement de la fiscalité en faveur notamment de la création d'emploi de l'encouragement des PME.

➤

3) les avantages fiscaux et les garanties accordées aux investisseurs étrangers

A) Les avantages fiscaux

Les avantages fiscaux susceptibles d'être accordés aux investisseurs sont prévus par l'ordonnance. Elle prévoit deux régimes d'octroi d'avantages fiscaux : un régime général et un régime dérogatoire. Pour en bénéficier, les investisseurs doivent faire une demande d'avantages expresse auprès de l'ANDI. L'octroi des avantages est subordonné obligatoirement à l'engagement écrit du bénéficiaire d'accorder la préférence aux produits et Services d'origine algérienne entrant dans la réalisation et l'exploitation du projet d'investissement. Le taux de cette préférence sera fixé par un texte réglementaire.

⁷⁸ Le décret législatif 93-12 déclarée en 5 octobre 1993 le journal officiel concernant n 47 declar7e en 2001

A-1) Avantages du régime général

Depuis 2006, ces avantages sont accordés à tout investissement n'entrant pas dans le champ d'application de la liste « négative » faisant l'objet du décret exécutif n° 07-08 du 11 janvier 2007 modifié et complété. Pour bénéficier de ces avantages, l'avis favorable du CNI est obligatoire pour les investissements dont le montant est supérieur ou égal à 1500 millions dinars (article 9 de l'ordonnance sur l'investissement).

Ils sont accordés au titre de la réalisation de l'investissement et au titre d'exploitation de l'investissement.

➤ **Les avantages accordés au titre de la réalisation de l'investissement**

Les avantages sont de quatre (4) ordres :

- exonération de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- franchise de la TVA pour les biens et services non exclus importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement
- exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.
- exemption des droits d'enregistrement des actes de concession des terrains attribués dans le cadre de l'ordonnance.

Au terme de la loi de finances pour 2002, les concessions portant sur des actifs immobiliers consentis pour la réalisation de projets d'investissement bénéficient également d'une exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicités foncières, ainsi que de la rémunération domaniale.

➤ **Les avantages accordés au titre de l'exploitation de l'investissement**

Aux termes des lois de finances complémentaires pour 2009 et pour 2010 ainsi que la loi de finances pour 2014, les avantages accordés au titre de l'exploitation de l'investissement sont des mesures incitatives et particulièrement destinées à favoriser la création d'emplois :

- Une exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) est accordée pour une durée maximale de trois(3) ans pour les investissements créant à cent (100) emplois

Chapitre II : Investissement direct étrangère en Algérie

Cette durée peut être portée de trois (03) ans à cinq (5) ans pour les investissements qui créent plus de 100 emplois au moment du démarrage de l'activité. Ces dispositions s'appliquent aux investissements déclarés auprès de l'ANDI à compter du 26 juillet 2009.

- Concernant les investissements dans les filières stratégiques dont la liste est fixée par le CNI, l'exonération de l'IBS et de la TAP pour une durée de cinq (5) ans sans condition de création d'emplois est accordée.

Toutefois, il existe des activités exclues des avantages fiscaux de plusieurs types :

- toutes les activités de négoce ou de distribution. La liste prévoit, par ailleurs des exceptions aux exclusions. A titre exemple c'est le cas de l'activité de restauration. Celle-ci est exclue, mais s'il s'agit de chaîne de restauration, alors l'activité devient éligible aux avantages.
- les activités non soumises à inscription au registre du commerce.

Sont également exclues des avantages :

- les activités qui en vertu des législations particulières se situent en dehors du champ de l'application de l'ordonnance.
- les activités qui obéissent à leur propre régime avantages
- les activités qui, en vertu d'une mesure législative, ne peuvent bénéficier de privilèges fiscaux.

En plus des activités exclues des avantages ANDI, le décret prévoit également une liste de biens exclus du champ d'application de ces avantages.

- Les biens éligibles aux avantages sont ceux qui relèvent de la classe 2 du système comptable et financier SCF comprenant tous les investissements hormis les biens expressément exclus. Les matières premières et les matériaux de constructions et autres types de stocks sont exclus des avantages ANDI.

- La loi de finances complémentaire pour 2009 dispose que : « sauf dispositions contraires , est autorisé le dédouanement pour la mise à la consommation des biens d'équipement, neuf y compris les engins de travaux publics du chapitre 84, de matières premières et de pièces de rechange neuves pour l'exercice d'une activité de production de bien ou de services, ainsi que des marchandises pour la revente en l'état », ce qui suppose l'interdiction des importations des biens usagés.

-

A-2) Avantages du régime dérogatoire

Peuvent bénéficier de ce régime les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'État.

Ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lors

Chapitre II : Investissement direct étrangère en Algérie

qu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.

➤ **Au titre de réalisation de l'investissement**

Les investissements bénéficient des avantages suivants :

- exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.
- application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2% °) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital de la société bénéficiaire des avantages.
- prise en charge partielle ou totale des dépenses au titre de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.
- franchise de TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA.
- exonération en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

➤ **Au titre de l'exploitation**

Les avantages sont les suivants :

- exonération pendant une période de dix ans d'activité, d'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) et de taxe sur l'activité professionnelle (TAP).
- Exonération, à compter de la date d'acquisition de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix ans.
- octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et ou faciliter l'investissement tels que le report des déficits et les délais d'amortissements.

➤ **les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale**

Pour l'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale, l'investisseur est invité à solliciter une convention avec l'ANDI afin de pouvoir bénéficier de certains avantages dans le cadre du régime dérogatoire. La convention précitée fait généralement suite à une

négociation entre l'ANDI et l'investisseur qui doit démontrer l'intérêt particulier de son projet par une étude technico-économique.

- pour la phase de réalisation , les taxes prévoient une liste non exhaustive d'avantages comprenant notamment des exonérations de droits de douane , de TVA et de droit d'enregistrement, et ce , pour une durée non plafonnée.
- pour la phase d'exploitation, des exonérations d'IBS et de TAP, exemption des droits d'enregistrement, les frais de publicité foncière, ainsi que la rémunération domaniale pour les concessions portant sur des actifs immobiliers, sont, entre autres avantages, envisageables pour une durée maximale (non délimitée).⁷⁹

B) Les garanties et les soutiens accorder a l'investissement

B-1) Les garanties accordé à l'investissement

Afin d'encourager les investissements étranger l'Algérie offre aussi des nombreuses garanties qui son comme suit :

➤ **La liberté d'investissement et la légalité entre les personnes**

Selon l'article 04-de l'ordonnance 01-03, les investissements se font en liberté parfaite et en prend en considération certaines lois, lesquels doivent être respectée (les lois de protection de l'environnement. Et ce qui concerne l'égalité, l'article 14-de l'ordonnance 01-03 retient : les personnes ordinaires et morales étrangères vont bénéficier des mêmes droits et obligations que les Algériens, les étrangers serons bien tel que les locaux avec prise en confédération des conventions signées avec leurs pays d'origin

➤ **Les garanties de la protection**

Selon l'article 15, tout abolition peut être fait dans le cadre de la révision des lois au futur sera pas applicable sur les investissements réalisés sauf si l'investisseur lui-même il a demandé ça, tout conflit confronte par l'investisseur sera posé à l'arbitrage et le principe général donne la priorité a la justice locale.

⁷⁹ Guide investir en Algérie, édition 2014.

Chapitre II : Investissement direct étrangère en Algérie

Et avec le lancement de l'ordonnance exécutive 93-9 en 25-04-1993 : qui permet l'arbitrage légal ou à travers les établissements d'arbitrage et avec ce texte l'Algérie a rejoint la convention de New York de la confession et d'application des discussions d'arbitrages en 10-06-1958 (loi 88- 18-7-1988).

Ensuite, une nouvelle loi d'arbitrage (le premier depuis l'indépendance sur l'arbitrage) en plus de ça la signature de l'Algérie sur une convention concerne les conflits d'investissements entre les pays déclarés au 18-06-1965 (l'ordonnance 95-04 en 21-06-1995 (de 06-198 qui est entré en application en 1988 (l'ordonnance 95-05 déclaré le 21-01-1995).

➤ **La convertibilité des capitaux :**

- L'article 01-03 : dis la nécessité de transformer les capitaux et les revenus d'investissements et cette décision est devenue plus que claire lors de l'apparition du régime de la banque d'Alger 05-03 déclaré en 06-06-2005 qui précise les manières⁸⁰ de transformation des intérêts et des bénéfices.

- Sous le régime n 2000-03 :l'autorisation de transformation été procuré par la banque d'Alger dans une période qui ne dépasse pas 2 mois.

- Sous le régime n 05-03 : oblige les banques et les établissements agréent par l'État d'exécuter sans retard la transformation de tous les bénéfices et les intérêts résultants de la récurrence des étrangers.

Mais le régime 05-03 annonce que les bénéfices résultants des investissements sont aussi admis.

B-2) Les soutiens à l'investissement

- Liberté d'investir (investissement déclaratif sous réserve des activités régimentaires, liberté de création des sociétés choix de l'activité et de la localisation...)

- Garantie de traitement identique des investisseurs nationaux et des investisseurs étrangers

- Garantie de transferts du capital investi et des revenus pour les investisseurs étrangers.

- Protection de l'investissement contre la réquisition administrative.

⁸⁰ L'article 4 de l'ordonnance 1-3

L'article 14 de l'ordonnance 1-3

Chapitre II : Investissement direct étrangère en Algérie

- Possibilité de recours à l'arbitrage international pour les investisseurs étrangers.
- Accords multilatéraux et bilatéraux concernant les IDE, notamment : les conventions d'encouragement et de protection des investissements, la convention de non double imposition.

A cet effet, des accords de protection et d'encouragement ont été ratifiés par le gouvernement algérien notamment :

- Les accords avec les grands pays européens (France, Espagne, Italie, Allemagne, Belgique, USA et Canada) relatifs à l'encouragement et la protection des investissements
- La convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements
- L'accord de libre-échange entre l'union Européenne et l'Algérie
- Les accords entre l'Algérie et les principaux pays industrialisés pour la non double imposition.

4) Les institutions chargées de la promotion des investissements

Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères, du conseil national de l'investissement (CNI) ou encore de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) et le guichet unique

A) Le conseil national de l'investissement (CNI)

Est un organe créé auprès du ministre chargé de la promotion de l'investissement et placé sous l'autorisation du chef du gouvernement qui en assure la présidence, il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision ses principales missions sont les suivantes :

- Au titre des fonctions de proposition et d'étude, on peut relever que le CNI
 - propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement
 - propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement
 - propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur.
 - étudier certaines propositions d'institution de nouveaux avantages

➤ Au titre des décisions que le CNI prend au-delà de ses nouvelles attributions résultant de la loi de finance complémentaire il y a :

- l'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour
- l'approbation des critères d'identifications des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale.
- il détermine les zones qui sont susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévue par l'ordonnance du 15 juillet 2006
- il détermine les avantages octroyés aux IDE qui contribuent au transfert du savoir-faire et ou qui produisent des biens avec un taux d'intégration supérieur a 40%.en générale il traite toutes les questions en rapport avec l'investissement.

B) L'ANDI (agence national de développement des investissements)

Est un établissement public a caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la promotion des investissements, l'ANDI exerce sept (7) missions :

- une mission d'information : s'agissant de l'information et assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banque des données
- une mission de facilitation : met en place le guichet unique décentralisé(GUD), identifier les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer un allégement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement.
- une mission de promotion de l'investissement : elle assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non-résidents avec des opérateurs algériennes, à cet effet ANDI a créé une bourse de partenariat a l'intention de tout opérateurs désirant investir en Algérie ou proposant un partenariat.
- une mission d'assistance : organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leurs accompagnement, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non-résidents et a les assister pour accomplir les formalités requises.

- une participation a la gestion du foncier économique, l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier.
- la question des avantages : identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale de vérifier l'éligibilité aux avantages, de délivrer la décision relative aux avantages d'établir les annulations de décision et ou les retraits d'avantages (totaux ou partiels).
- une mission générale de suivi : l'ANDI a en charge le développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecter les informations, enfin d'assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions de protection des investissements.

C) Le guichet unique

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'elle doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements.⁸¹

Il est créé pour élever les barrières et les obstacles et de simplifier les règlements administratifs devant les investisseurs locaux et étrangers, il est instauré au niveau national par l'article 23 de l'ordonnance 1-03 promulgué en 20-9-2001 parmi ces missions c'est de procurer les services suivants : l'information et l'orientation dans ce qui concerne le projet d'investissement , dans ces guichets se font les inscriptions des déclarations sur l'investissement et les avantages demandés par les IDE, les papiers administratifs principaux a l'investissement, le registre commercial.

Section 2 : L'évolution et les flux des IDE en Algérie

L'évolution des flux d'IDE dans un pays ou région donnée est fonction de plusieurs paramètres dont la stabilité politique et économique, la dynamique des populations et leurs savoir-faire, mais surtout une certaine factorielle en ressources naturelles pour ce qui est de l'Algérie. Ce pays qui attire peu d'IDE malgré son effort en matière d'attraction. La mise en place du programme d'ajustement structurel par le FMI dans les années 90 a été le point de départ d'une large ouverture de l'économie

⁸¹ Guide investir en Algérie, édition 2014.

algérienne. D'importants investissements directs étrangers se sont installés en Algérie, pour mieux appréhender la valeur des flux d'IDE entrants en Algérie. Nous consacrons cette section à présenter les points suivants :

- ✓ Evolution des IDE en Algérie
- ✓ Les flux et tendance des IDE en Algérie
- ✓ Le stock d'IDE en Algérie

1) L'évolution des IDE en Algérie

Les investissements étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée, deux grandes périodes caractérisent l'évolution des IDE en Algérie : de 1970 à 1994 d'une part et depuis 1995 d'autre part.

A) La première période (1970-1994)

Reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers ; ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel. L'attractivité de ce secteur s'est accrue suite aux chocs et contrechocs pétroliers des années 70 et 80. L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolifères ont rendu d'autant plus intéressants les investissements dans les infrastructures pétrolières et gazières et permis par la même occasion de pallier le manque de ressources financières nécessaires pour l'entretien et la mise à niveau de celle-ci. Néanmoins avant 1992, l'Algérie n'autorisait pas les sociétés étrangères à produire directement pour leur propre compte ; elles pouvaient cependant bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec SONATRACH cependant, la décennie 80 est caractérisée par une quasi-absence d'IDE. Les divers gouvernements de cette période, réticents à toute intervention étrangère, ont en outre remis en cause le plan VALYD (valorisation des hydrocarbures) qui prévoyait un programme ambitieux d'investissement, car les nouveaux IDE dans le secteur des hydrocarbures, sans être formellement interdits, n'ont pas été suffisamment encouragés.

B) La deuxième période (à partir de 1995)

Est marquée par le premier accord de rééchelonnement de la dette en 1994 : des efforts considérables ont alors été entrepris pour améliorer le climat des affaires dans le cadre de programme d'ajustement structurel. Les IDE ont connu une expansion non négligeable, à la suite des signaux positifs envoyés et par les autorités algériennes (l'amélioration du climat de l'investissement) et par les marchés internationaux des hydrocarbures (augmentation de la production suite à l'explosion de la demande notamment à la suite de l'apparition du géant chinois sur la scène internationale parmi les plus

Chapitre II : Investissement direct étrangère en Algérie

grands consommateurs de l'énergie) malgré leur concentration dans un nombre limité de secteurs les plus prometteurs. Cet essor est dû essentiellement aux opérations de privatisation, d'ouverture de la production et certaines activités en amont et en aval des activités pétrolières et gazières au capital étranger. Cela signifie que l'afflux des IDE est du non-pas à l'attraction du pays, mais a l'attraction de certaines opérations seulement.⁸²

2) Flux et tendances des IDE en Algérie

Les flux nets d'IDE ont connue durant la période 2003-2012 des fluctuations remarquables : faibles durant les périodes 2002-2007 et importantes durant la période 2008-2011.

Les tableaux suivants montrent l'évolution des flux d'IDE entrants pour la période (2002-2012).

Tableau II-1 : évolution des flux nets d'IDE entrants (Unité : Mrd. \$)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Algérie	0.663	0.881	1.081	1.795	1.662	2.646	2.761	2.291	2.571

Source : www.banquemandiale.org

Tableau II-2 : Evolution des flux d'IDE a destination de l'Algérie (MUSD, 2007-2012)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Algérie	1662	2593	2746	2264	2571	1484
Total régional	21511	20513	16408	13645	5805	9035

Source : CNUCED

Figure II-01 : les flux et les stocks des IDE en Algérie entre 2009 et 2011



(Source : CNUCED)

L'Algérie a enregistré une baisse de 60 % des investissements étrangers. En 2009 par rapport à l'année 2008, le FMI s'est posé la question des effets négatifs de ce recul sur l'attractivité de l'économie algérienne, quand en regard l'évolution des IDE en Algérie en 2009 et au début 2011 on observe dans le

⁸² GUERID Omar « L'investissement direct étranger en Algérie: Impacts, opportunités et entraves ». N°3-juin 2008

Chapitre II : Investissement direct étrangère en Algérie

secteur hors hydrocarbures et hors secteur financier, une baisse d'environ de 60% en 2009 par rapport à 2008, en 2010, alors que dans beaucoup des pays émergents, on observe une reprise assez importante des flux de capitaux, on n'a pas observé un tel en Algérie (la loi de finances complémentaire 2009).

Selon le forum économique mondial 2012, 2013 dans son rapport annuel relatif au climat d'affaires et d'investissement, tous les indicateurs de la compétitivité économique montrent un recul important enregistré dans l'environnement des affaires et de l'investissement en Algérie, avec un PNB de 190 milliards de dollars, l'Algérie reste toujours une destination difficile et non préférée par les investisseurs étrangers.⁸³

3) Le stock d'IDE :

S'agissant du stock d'IDE en Algérie, il s'élèverait en 2010 à 19.20 Mds USD, soit 12.3 % du PIB, en progression de 13 % par rapport à 2009 (17 Mds USD), il a cru en moyenne de 17 % par an depuis 2003, année où son montant était évalué à 6.4 Mds USD. Sa part dans le PIB a régulièrement oscillé entre 8.5 % et 9.5 % entre 2003 et 2008 avant de bondir à 12.3 % en 2009 et en 2010. Il en va de même de sa part dans le stock mondial d'IDE, stable à 0.07 entre 2003 et 2007 avant d'atteindre 0.09 % en 2008 et 0.1 % en 2010. Sur la même période (2003-2010). Sa part totale régionale est demeurée relativement stable, oscillant entre 13.6 % et 17 % avec une moyenne de 15.6 % (contre 41 % pour le Maroc, 33 % pour la Tunisie, 9 % pour la Libye et 2 % pour la Mauritanie). Le niveau du stock en Algérie reste faible comparativement à celui des pays de la région, en 1990 la Tunisie a réalisé des stocks d'IDE très importants de ceux de Maroc et de l'Algérie, mais à partir de 2000 le stock de Maroc commence à augmenter passant de 2.5 à plus de 41 % Mds USD de 1990 à 2008, et il a dépassé même celui de la Tunisie à partir de 2006. L'Égypte avant la révolution était le pays qui accumulait l'essentiel de stock de la région avec 60 Mds USD en 2008.⁸⁴

À partir de l'année 2011 à 2013 le stock d'IDE oscillé entre (6.38% et 11.80%) par années qui représente respectivement (21 780, 23 264 et 25 710 million dollars) comme représenté le tableau suivant

Tableau II-3 : le stock des IDE entrant entre 2010-2013.

	2010	2011	2012	2013
Stock d'IDE	19 209	21 780	23 264	25 710

Source : CNUCED

⁸³ china Khelikli, kadi abd elmajid «investissement direct étranger et croissance économique (cas : région du Maghreb) » n°:08 –mai 2013. Université Alger iii.

⁸⁴ CNUCED 2010

En termes de flux d'IDE algérien sortants se sont élevés a 226 M USD en 2010, pour un stock détenu à l'étranger 1.8 Mds USD, soit des montants qui représentent respectivement 0.14 % et 1.14 % du PIB national. Même si leur montant est plus important qu'au début des années 2000 (compris entre 215 et 318 MUSD de 2007 à 2010) et sans commune mesure avec les flux entrants. Cette faiblesse historique notamment par le fait que la loi bancaire algérienne interdit tout investissement a l'étranger aux sociétés étrangères, a l'exception de la SONATRACH, la société nationale d'hydrocarbure.

Section 3 : les facteurs et les obstacles d'attractivité des IDE en Algérie

. Dans cette section nous expliquerons les différents facteurs qui poussent les investisseurs étrangers à investir en Algérie et les différents obstacles qui freinent la promotion d'investissement étranger de ce pays

1) Les facteurs d'attractive des IDE en Algérie

L'Algérie l'un des pays qui possède des facteurs abondants favorables a l'attractivité des investissements directs étrangers est qui sont résumé ci-dessous

A) proximité géographique

L'Algérie à l'instar des autres pays méditerranéens, bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, avec sa proximité avec l'Europe, Afrique et les pays arabes. Cette remarquable position et lui permet de tirer d'avantage pour attirer les capitaux étrangers.

B) disponibilité des ressources naturelles⁸⁵

La disponibilité des ressources naturelles représente un atout majeur pour l'économie nationale qui devrait pouvoir un rôle géostratégique dans la région. En effet, les richesses naturelles en pétrole et en gaz naturel sont remarquables et le secteur énergétique représente un élément d'attraction pour les investisseurs étrangers. D'après les données de LADI :

- L'Algérie occupe la 15eme place en matière de réserves pétrolières, la 18eme en matière de production et la 12eme en exportation.
- L'Algérie occupe la 7eme place dans le monde en matière de ressource prouvée en gaz naturel, la 5eme place en production et la 4eme en exportation pour le gaz naturel liquéfié.

Ainsi, en ce qui concerne le gaz naturel, forte de 50 % des réserves.48% de la production totale et de l'impressionnant taux de 94 % des exportations de gaz naturel, l'Algérie n'a pas de rival dans la méditerranée

⁸⁵ KPMG Algérie investir en Algérie édition 2011.p.33.

Chapitre II : Investissement direct étrangère en Algérie

➤ l'Algérie est le troisième fournisseur de l'Union européenne(UE) en gaz naturel et son quatrième fournisseur énergétique total.

➤ le domaine minier Algérien, de 1, 5 millions de km², est encore largement sous exploité.

Ce secteur a connu des évolutions importantes, depuis l'adaptation de la loi numéro 91-21-du 4 décembre 1991, amendant la loi numéro 8-14 sur les hydrocarbures et consacrant ainsi l'ouverture de ce secteur a l'investissement étranger. Cette démarche novatrice donnée une véritable impulsion au partenariat. En effet de 60 contrats d'exploration ont été signes depuis 1992 entre la compagnie nationale SONATRACH et des compagnies pétrolières sans compter les derniers appels et attribution mise en œuvre dans l'activité d'exploitation sous la forme de contrat de partage de production, le partenariat ne se limite pas a ce domaine' il se prolonge en aval par le création des sociétés mixtes dans les activités de services, de maintenance et d'engineering.

C) Abondance des ressources humaines⁸⁶

L'Algérie a en sa possession un réservoir de ressource humaine important, forme de 75 % de la population algérienne en âge de formation.de plus l'éducation et la formation ont toujours été une préoccupation de l'État algérien, en effet, depuis son indépendance, l'Algérie a opté pour une école gratuite et obligatoire.

Grâce à un effort budgétaire soutenu et des investissements importants environ le quart de son budget global (fonctionnement et équipement), l'algérien assure aujourd'hui l'accès à l'école a environ 98% des enfants ayant atteint l'âge d'aller à l'école et maintient un taux de scolarisation supérieur à 85% des enfants âgés de 6 à 14 ans, ainsi, on a chaque année

- 680 5235 inscrit au collège ;
- 939 000 inscrits à l'université ;
- 464 000 inscrites en formation professionnelles ;
- 40% comme taux annuel moyen de réussite aux baccalauréats ;
- +120 000 diplômes universitaires en moyenne issus de +80 établissements ;
- 190 000(en moyenne) diplômes de formation professionnelle issus de 658 établissements.

D) Développement des infrastructures⁸⁷

L'État algérien a inscrit le développement des infrastructures comme option stratégique durant l'année 2000.la construction de son image, suite à une régression économique sur une longue période

⁸⁶ ANDI investir en Algérie.2010 .p.14

⁸⁷ ANDI investir en Algérie2010. p.15

gravée par une instabilité politique et sociale, a été la raison principale de renouvellement d'intérêt pour les infrastructures. La volonté du gouvernement s'est traduit dans le plan de soutien à la croissance économique (PSRE) de 2002-2004 et le plan complémentaire de soutien de croissance (PESC) DE 2005-2009, avec, une enveloppe globale dépassant les 180 milliards de dollars.

Les dépenses d'investissement public, devenues importantes, placent l'État algérien dans un statut d'État développeur par rapport aux années passées, et le financement de ces grands projets d'infrastructures n'implique pas d'endettement public puisque la fiscalité pétrolière y fait face.

L'Algérie dispose ainsi d'une tissu infrastructure assez importante, décrit comme suit

- un réseau routier de plus 107 000 km de routes
- un réseau de voies ferrées de 4700 km, situées en général le long de cote et desservant les principales villes portuaires ;

Les ports marchands et multiservices dont 2 spécialisés dans l'exportation des hydrocarbures

- 35 ports de pêche
- 31 aéroports ouverts au transport aérien, dont 14 aéroports internationaux.

Le PCSC concerne l'ensemble des modes de transport (autoroutier, routier, urbains, ferroviaire, aéroportuaire) ainsi que d'autres infrastructures d'accompagnement (administration, formation et informatique).

Comme aussi la question des infrastructures maritimes occupe une place très impotente dans la politique de gouvernement.

E) Rétablissement des équilibres macro-économiques et une situation économiques favorable⁸⁸

En effet, l'économie a renoué avec des indicateurs macro-économiques stables et performants depuis 1999 un retour graduel à la croissance économique. Le rétablissement de ces équilibres (la balance commerciale excédentaire, taux d'inflation et déficit budgétaire maîtrisés, taux d'intérêt attractif a l'investissement) a permis d'engager un processus de réformes structurelles des différents secteurs d'activité (poste et télécommunication, transport aérien et maritime, énergies, tourisme... etc.).

Grâce aux politiques macro-économiques prudentes et aux prix élèves pétrole, l'Algérie a notamment réduit son endettement extérieur, la baisse de taux d'inflation, une croissance soutenue et ceci grâce à la stabilisation du secteur des hydrocarbures et à la performance dynamique des secteurs liés au programme d'investissement public notamment les secteurs des services et de bâtiment, une augmentation de réserve de changes et des exportations surtout hydrocarbures, qui ont progressé d'environ 32 % sous l'effet de hausse soutenue des prix du pétrole.

⁸⁸ KPMG « Guide en Algérie » édition 2012 p.45.

2) Les obstacles d'attractivité des IDE en Algérie

L'Algérie se caractérise par des richesses naturelles importantes et diversifiées, les réserves de gaz de l'Algérie étant parmi les premières au monde (forte de 50% des réserves, de 48 % de la production totale et de l'impressionnant taux de 94 % des exportations de gaz naturel), ainsi que le sous-sol abrite d'immenses gisements de pétrole et de gigantesques autres ressources (phosphate, zinc, fer, or, uranium, tungstène, kaolin...). Malgré ces atouts elle reçoit sur son chemin nombreux obstacles qui sont soulignés ci-dessus

A) L'état du marché intérieur

L'Algérie d'aujourd'hui est résolument engagée sur le chemin de la modernité. Elle a conduit des changements profonds pour maîtriser sa démographie, transformer sa vie politique, renforcer sa sécurité et moderniser son économie. Elle élargit sa coopération internationale en forme le vœu que tous ses partenaires jouent un rôle encore plus grand dans son entreprise de modernisation sans précédent. Le marché intérieur reste désorganisé. Les Pratiques irrégulières y sont légions : ventes sans factures, concurrence déloyale, poids de l'informel, contrefaçon, pots-de-vin. Tous ces maux n'incitent pas à investir en Algérie.⁸⁹

B) Absence de partenaires fiables

Les investisseurs étrangers se plaignent de l'absence de partenaires fiables. En effet, l'absence d'un grand nombre d'entreprises d'envergure joue en défaveur de l'investissement en Algérie.

C) Complexité des procédures

Il faut beaucoup de documents pour créer une entreprise en Algérie. L'Algérie est classée parmi les derniers pays en matière de facilitations pour créer sa propre affaire⁹⁰. La bureaucratie freine et décourage les petits investisseurs et entrepreneurs. Elle a aussi examiné les conditions de création d'entreprise, le nombre d'étapes, la durée et les coûts requis d'une société à responsabilité limitée pour pouvoir légalement débiter son activité. Enregistrer une propriété n'est pas une mince affaire aussi, note le rapport qui recense 15 étapes contre 5 en Tunisie et seulement 4 au Maroc. Il faut, en outre, patienter 51 jours pour l'enregistrement final. 46 jours au Maroc, 37 en Tunisie et 31,8 dans les pays de l'OCDE. Les investisseurs en Algérie ont indiqué leur grand mécontentement du système douanier; les investisseurs potentiels et existants ont signalé que les problèmes rencontrés pour les démarches douanières étaient un parmi les plus grands obstacles à l'investissement. Le tableau suivant montre le nombre de procédures et leurs durées d'enregistrement pour quelque pays d'Afrique

⁸⁹ Abdellatif BENACHENHOU. «Algérie. La modernisation maîtrisée » .ministre des finances2000-2008.p5

⁹⁰ Le rapport de la Banque Mondiale (B.M 2009)

Tableau II-4 : le nombre et la durée des procédures de quelque pays d'Afrique

	Année	Nombre de procédures	Délais (jours)
Algérie	2004	14	24
Algérie	2009	14	24
Egypte	2004	13	37
Egypte	2009	6	7
Maroc	2004	11	36
Maroc	2009	6	12
Tunisie	2004	10	11
Tunisie	2009	10	11

Source : d'après le rapport D'ing Busines 2005 et 2010.

D) Problème d'accès aux infrastructures en Algérie

Des experts du Forum économique mondial dans leur dernier rapport (avril 2009) parlent de plusieurs obstacles qui freinent l'investissement lié aux infrastructures comme les ruptures dans la distribution de l'énergie et de l'eau. Les approvisionnements en matières premières et les difficultés de transport des marchandises ainsi que la difficulté d'accès aux réseaux d'infrastructure et les lenteurs des délais, avec tous les problèmes d'accès au foncier.

Une entreprise perd plus d'une année à attendre pour avoir toute les commodités indispensable à son activité comme l'eau, téléphone, énergie, réseau routier...Etc.... Même si cela semble minime ce problème peut décourager une entreprise à s'installer en Algérie ou bien influencer sa décision et se tourner vers d'autre pays comme le Maroc ou la Tunisie qui sont plus performants.

E) Faible protection des investissements

L'Algérie est perçue comme un état moyen en matière de protection des investissements. Le rapport de la BM a établi une notation de 0 à 10 qui met en exergue la transparence des transactions, le droit des actionnaires à poursuivre les administrateurs et directeurs pour faute professionnelle. Le coût de la mise en faillite par exemple représente 4 % du patrimoine et dure parfois plus de 2 ans.⁹¹

F) Le foncier

L'une des raisons essentielles à la faiblesse des flux d'investissements reste le foncier. Il constitue un obstacle majeur à l'investissement, qu'il soit algérien ou étranger. Beaucoup de retard a été mis pour présenter un portefeuille de foncier industriel suffisant mais aussi l'impossibilité aux étrangers d'acquérir des biens contrairement au pays voisins (Maroc, Tunisie). Le choix s'est porté sur la

⁹¹ Guide investir en Algérie.2011.p39

concession au lieu de vendre à des prix abordables de terrains avec des garde-fous pour empêcher la spéculation et le problème des délais et faciliter l'accès au foncier aux entreprises.

G) Réformes du secteur bancaire: un bilan mitigé

Une étude, réalisée par des experts de UE montre que si l'Algérie possède des atouts certains pour attirer les IDE (taille de marché, énergie, coût de la main d'œuvre dont la qualification devait être améliorée cependant), l'état du système bancaire notamment constitue le premier obstacle majeur à l'IDE, il est classé bien avant la sécurité du pays et la lourdeur des procédures douanières et administratives⁹².

Selon le rapport de la CNUCED portant sur l'examen de la politique de l'investissement en Algérie, le secteur bancaire a connu des mutations, mais reste marqué par des archaïsmes à la fois dans les méthodes de gestion et dans la gamme des produits offerts aux opérateurs économiques. Pendant longtemps orienté quasi exclusivement vers le secteur public, les banques publiques se tournent de plus en plus vers les investisseurs privés. La réforme de 1990 dite « loi sur la monnaie et le crédit » a constitué le socle sur lequel reposent les tendances réformatrices du secteur bancaire.

Ainsi, de nouveaux agréments et autorisations d'exercice ont été accordés à plus d'une dizaine de banques privées nationales ou étrangères. Cette ouverture a permis l'émergence d'une concurrence entre les banques, mais le secteur public reste dominant à la fois par le volume des engagements, la densité du réseau et le niveau de risques. Les banques privées restent prudentes et prennent peu d'engagements : en effet, elles sont encore peu nombreuses et la présence des banques étrangères reste limitée. Cependant, les autorités publiques ont encore de grands efforts à faire pour mettre à niveau un système bancaire qui demeure archaïque et fragile.

Ce secteur reste dominé par la forte présence de l'État. Le nombre de banques privées a certes augmenté, mais elles ne représentent que 6 % du marché. Par ailleurs, avec la faillite de la Banque El Khalifa et le retrait d'agrément de la Banque commerciale et industrielle de l'Algérie (BCIA), l'image du secteur bancaire algérien reste très négative auprès des investisseurs potentiels. En effet, le système bancaire ne semble pas être en mesure de garantir les opérations financières relatives aux investissements. Le rôle de la Banque d'Algérie dans ce domaine est notamment décrié. Cependant, l'adoption récente de l'ordonnance modifiant la loi sur la monnaie et le crédit va permettre de renforcer la sécurité financière, et améliorer nettement le système de paiement et la qualité du marché, comme l'a indiqué l'Association algérienne des banques et établissements financiers. Il est à noter que depuis le

⁹² Abdelouahab Rezig . Algérie, Brésil, Corée de sud trois expériences de développement. OPU. Alger. p125.

Chapitre II : Investissement direct étrangère en Algérie

processus de réforme bancaire de 2000, l'environnement bancaire et financier s'est certes amélioré du point de vue des investisseurs étrangers, mais qu'il ne répond toujours pas aux besoins de ces derniers. Afin d'identifier et de mettre en valeur les potentialités du pays dans le secteur bancaire, le rapport de la CNUCED propose les recommandations suivantes :

- Renforcer le partenariat entre les banques nationales et étrangères, par les prises de capital afin de favoriser le transfert de compétences dans le domaine des services bancaires et financiers, l'amélioration de la qualité de l'information et la modernisation des techniques de paiement.
- Renforcer le contrôle de la Banque centrale, afin d'éviter d'autres faillites du type El Khalifa et BCIA; cela permettrait de renforcer la crédibilité et la confiance des investisseurs dans le marché bancaire et financier algérien et améliorer l'image du secteur tout entier.
- Accroître les compétences en techniques financières de Marché et en ingénierie financière en mettant en place des programmes de formation spécialisée. Permettre aux institutions financières de s'engager dans toutes les activités financières sous la surveillance d'une véritable autorité de contrôle.

H) L'absence de visibilité

L'absence de visibilité est l'un des facteurs également dissuasif à l'investissement. Par ailleurs, les données statistiques restent insuffisantes pour cerner les segments de marché et l'économie en général.

I) Mauvaise images et un déficit de communication

La méconnaissance du milieu des affaires étranger des nouvelles réglementations adoptée en vue de la libéralisation de l'économie nationale une faible communication sur les réformes et par conséquent une mauvaise application des nouvelles règles et procédures affectent Négativement et considérablement l'image que reflète l'Algérie à l'extérieur influant ainsi sur l'attractivité du pays aux investisseurs étrangers.⁹³

Tableau II-5 : les forces et les faiblesses, opportunités et menaces les investissements en Algérie⁹⁴

Forces	Faiblesses
-rétablissement des équilibres macroéconomiques.	-retard dans les infrastructures.
-évaluation positives des réformes achevées par les milieux étrangers des affaires.	-ralentissement dans la mise en place des réformes de deuxième génération.
-volante réformatrice des autorités.	-ralentissement important dans les réformes

⁹³ Makrane Hanane « le rôle des IDE dans le secteur bancaire algérienne.2009.

⁹⁴ Examen de la politique de l'investissement en Algérie. Sur le site de la CNUCED www.unctad.org/fr/docs.pdf. p 67

Chapitre II : Investissement direct étrangère en Algérie

	bancaires et financières.
-faible cout de l'énergie	-difficulté d'accès au financement pour les PME/PMI.
Taille potentielle du marché (+30 millions de consommateurs)	-secteur informelle important.
-force de travail jeune et maitrisant plusieurs langues.	-lenteurs judiciaires.
-proximité géographique de marchés potentiels : Europe et Afrique.	-difficulté d'accès au foncier industriel.
Progressive intégration économique régionale (UMA/UE) et mondiale(OMC).	-fort déficit d'image et de communication.
-disponibilité de ressources naturelles et politiques proactives de mise en valeur de ces dernières.	-manque d'information qualitative sur les IDE par secteur d'activité et par origine.
-ressources humaines abondantes et flexibilité du marché du travail.	-manque d'expertise en termes d'IDE et de ciblage des secteurs.
Opportunités	Menaces
-hydrocarbures et énergie.	-lenteur des déréglementations.
-infrastructures des NTIC (IPS, E-Banting, Satellite, Wireless.....).	-lenteur bureaucratique de l'administration publique.
- Mines.	-retard dans la mise à niveau des fonctionnaires de l'administration publique.
-agroalimentaire privatisation d'Algérie télécom en 2003 troisième licence GSM.	-faible taux de pénétration des NTIC qui limite le développement du secteur dans son ensemble.
-Tourisme	-mise à niveau des politiques nationales et vis-à-vis des obligations internationales de l'Algérie.
1-électronique Parc technologique de sidi-Abdallah Pêche	-manque de coordination entre les politiques nationales
-futur adhésion à l'OMC	-fuite des cerveaux.
-zone de libre-échange avec l'UE prévue en 2020.	-chevauchement des fonctions des institutions chargées de l'investissement.

Conclusion

Le présent travail de recherche nous a permis d'affiner notre connaissance sur le cadre l'égalité des investissements étrangers en Algérie et aussi les différents avantages et les garanties accorder aux investisseurs étrangers ainsi que l'évolution des flux durant les différentes périodes.

À la lumière de notre travail il est possible aussi de tirer une première hypothèse de l'existence d'une attractivité des IDE en Algérie, grâce à la forte attractivité de pays, comme aussi nous a permis de dégager une seconde hypothèse d'une faible politique d'attractivité des investissements étrangers

Chapitre II : Investissement direct étrangère en Algérie

dans notre pays , puisque l'Algérie a tout de même réussie a attiré un bon nombre d'IDE , en ce que concerne le truisme nous affirmer cette deuxième hypothèse.

Plusieurs investisseurs ont été attirés par les opportunités qu'offre l'économie algérienne aux investisseurs étrangers, et d'autres ont préféré ne pas franchir les frontières algériennes. Ce chapitre nous a permis aussi de mieux connaitre les points forts et les points faibles de l'économie algérienne.

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

Introduction

Depuis une décennie chacun des pays maghrébins présente un profil particulier. Au Maroc, malgré les efforts déployés en matière de promotion de l'investissement en vue d'améliorer l'attractivité du pays, dans un contexte de stabilité politique remarquable, un certain nombre de contraintes structurelles et administratives empêchent la pérennisation des IDE dans le royaume.

Cependant, la Tunisie représente un site attractif aux capitaux étrangers. La disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée, les simplifications continues des procédures relatives à l'investissement, constituent les atouts majeurs de ce pays.

Dans ce chapitre, nous allons traiter la question des IDE succinctement dans les deux pays limitrophes de l'Algérie.

Chapitre III: Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie le Maroc et la Tunisie

Section 01 : Les IDE au Maroc

Le Maroc, depuis son indépendance, n'a cessé d'encourager les investissements directs étrangers, et cela, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les flux d'IDE varient toutefois fortement d'une année sur l'autre en raison des difficultés du Maroc à développer une dynamique indépendante des opérations de privatisation. À moyen terme, le tarissement progressif des privatisations pourrait donc entraîner une baisse des flux d'IDE. D'autre part, l'examen des secteurs d'activités vers lesquels se sont orientés les investissements étrangers au Maroc permettrait une meilleure connaissance du degré d'attractivité des différentes branches économiques.

Dans cette section on essaiera d'entamer les différents avantages offerts par le Maroc afin d'attirer les investissements directs étrangers. Ensuite, on passera à présenter ainsi leurs obstacles et, enfin, on exposera l'évolution des flux des IDE durant la période 2005-2012.

1) Brève Présentation géographique, démographique et économique du Maroc

D'une superficie de 446 550 km² Maroc est situé au Nord-Ouest de l'Afrique, le pays est délimité au nord par le détroit de Gibraltar et la Mer méditerranée, au Sud par la Mauritanie, à l'est par l'Algérie et à l'ouest par l'Océan Atlantique, le territoire jouit de façade maritime importante avec 3 500 Km de côté, sa capitale est Rabat, et la plus grande ville est Casablanca, la monnaie c'est le dirham, et une population de 34,38 millions d'habitants en 2015, densité 73.9 habitants/Km².

Elle détient un PIB de 115,864 milliards de dollars en 2016¹⁰⁸, IDH 0.591% (130^{ème} place), le taux de chômage 9.6% de population active et taux d'inflation 1.6% en 2015

Ces principaux clients : la France 21.4%, Espagne 18.9%, Brésil 6%. Ces principaux fournisseurs : Espagne 13.5%, France 12.9%, Etats-Unis 7.5%. Selon le rapport de la Banque mondiale en 2015

Le chômage (10%), en hausse ces dernières années, touche particulièrement la tranche d'âge des 15-24 ans et les jeunes diplômés. Le taux de pauvreté reste l'un des plus importants de la zone méditerranéenne, 15% de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Il existe en outre de fortes disparités régionales en termes de développement. Dans ce contexte, la politique d'austérité peut faire craindre des mouvements sociaux. La société marocaine est divisée sur les questions sociales sur lesquelles s'affrontent conservateurs et progressistes.¹⁰⁹

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

2) Les dispositifs d'incitation des investissements au Maroc

Le Maroc est en plein essor économique, offre nombreuses opportunités aux investisseurs. le niveau de vie se révèle ensuite beaucoup moins élevé qu'en Europe, donnant à ses ressortissants un pouvoir d'achat plus important. C'est particulièrement vrai dans le domaine immobilier, les prix des bâtiments

restent très intéressants, ainsi que celui de main d'œuvre. Concernant la fiscalité, le système marocain se montre favorable, notamment pour les retraités, et offre des garanties réelles sur le transfert des capitaux investis et des plus-values enfin, le Maroc est un pays stable politiquement et économiquement.

2.1. Une fiscalité attrayante :

Le Maroc a mis en place un plan d'action ambitieux dans le but de se convertir une destination touristique attractive. Dans ce cadre, il s'est doté d'une législation financière et fiscale favorisant les investissements privés

109 le rapport de la banque mondiale en 2015

. Les avantages fiscaux liés à la résidence au Maroc :

- Absence d'impôt sur la fortune
- Absence de droits de succession
- Plus-values sur actions imposées au taux de 20%
- Plus-values immobilières imposées au taux de 20%
- Exonération de la taxe d'habitation pendant 5 ans pour les résidences principales
- Exonération des revenus locatifs de l'impôt sur le revenu marocain pendant les trois années suivant l'achèvement des travaux ; puis abattement de 40% sur les revenus locatifs
- Les effets personnels et le mobilier sont dispensés du droit d'importation s'ils ont été acquis plus de 6 mois avant les admissions au Maroc. Le déménagement doit être réalisé dans un délai maximum de 6 mois suivant l'arrivée de l'expatrié.

2.2. Un investissement simple et rapidement rémunérateur :

La libre convertibilité du dirham organisée par la loi cadre numéro 18-95 garantit et facilite pour

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

les étrangers la réalisation d'opérations d'investissements au Maroc, le transfert des revenus engendrés par lesdits investissements et celui de produit de sa cession ou de sa liquidation. Afin de financer l'achat ou la construction d'opération de biens immobiliers, les personnes étrangères non résidentes ont la possibilité d'obtenir des crédits en monnaie locale de la part des banques marocaines.

Il vous est recommandé d'ouvrir ce compte en dirhams convertibles dès votre arrivée au Maroc afin de pouvoir disposer rapidement des sommes nécessaires aux transactions notariales. Vous pouvez alimenter votre compte marocain depuis l'étranger par SWIFT Toutefois, pour bénéficier de ces avantages, vous êtes tenu de signaler l'acquisition du bien immobilier à l'Office des Changes par l'intermédiaire d'un notaire, et ce, en application de la circulaire n°1589 de l'Office.

2.3. Un investissement accessible

Aujourd'hui la meilleure opportunité sont sans doute les terrains non bâtis' qui peuvent être exploités dans le domaine de l'agriculture bien sure, ou dans celui de tourisme. Le Maroc recèle encore en effet de nombreuses étendues vierges de toutes constructions, au cœur de magnifiques paysages.

Dans la région du moyen atlas par exemple, il existe peu d'infrastructures touristiques, pour permettre aux amateurs de profiter des atouts locaux. C'est donc le moment idéal pour y développer des gites ruraux, des refuges de montage ou pourquoi pas des restaurants gastronomiques, tant les environs regorgent savoureux poisson d'eau douce.

Autant de projets qui peuvent inscrire dans une démarche durable et solidaire, à laquelle les Européens sont plus en plus sensibles, afin de protéger cette nature encore préservée et l'équilibre de vie des populations locales.

2.4. Une économie libérale et des perspectives de croissance

Au Royaume du Maroc, les nombreuses réformes engagées par les autorités ont permis d'atteindre une stabilité macroéconomique. Ces mesures ont en effet stimulé le développement du secteur privé et une augmentation des flux entrants d'investissements étrangers directs (Ide). Cette augmentation constitue un bon résultat qui démontre l'intérêt que le Maroc représente pour les investisseurs étrangers et les efforts accomplis pour assainir l'environnement juridique lié à l'investissement. Le pays a mis en place des structures chargées de la promotion de l'investissement et a fait des efforts pour que sa réglementation soit plus accessible.

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

3) Les obstacles des IDE au Maroc

Il existe divers obstacles à caractère macro-économique et sociopolitique qui bloquent l'attractivité des investissements directs étrangers au Maroc et on distingue :

3.1. Les obstacles macro-économiques

Sur le plan macro- économique le Maroc dispose des divers obstacles qui sont résumés comme suit :

3-1-1) L'exiguïté du marché local

La taille du marché constitue un énorme obstacle pour le Maroc en termes d'accueil des IDE. En effet, la taille du marché local constitue un avantage de délocalisation important, important, comme le souligne Laura Baeza : « Le marché intérieur est l'un des éléments les plus déterminants de l'attractivité ou non des investissements étrangers directs... Les pays à faible revenu ne sont attrayants que s'ils ont une population importante et des perspectives raisonnables de développement ». (laZLE contribuera-t-elle à améliorer l'attractivité des PSEM, document de travail de la direction générale de sud de la méditerranée. Commission européenne, Bruxelles, Belgique, 2001. Page 18.)

En effet, le Maroc ne compte que 34,38 millions d'habitants, dont seulement une partie participe réellement aux circuits de consommation, et comme le souligne M. Fouad Amour : « Le facteur d'attraction le plus important de les Investissements directs étrangers d'après la plupart des études réside dans le poids et l'importance de la demande locale, c'est-à-dire du pouvoir d'achat de larges franges de la population du pays d'accueil... Les perspectives macro-économiques au Maroc sont relativement rassurantes, mais entachées par l'absence d'une classe moyenne, entre les couches pauvres et l'élite, il n'y pas de développement de classe moyenne pour fournir une demande » (*le Maroc dans l'économie mondiale, édition Toubkal, 90. Page 35.*)

3-1-2) la qualité des ressources humaines

En effet, le faible niveau de qualification des ressources humaines marocaines est un véritable handicap pour la productivité, la rentabilité et la qualité du produit. Ce handicap majeur donne naissance à des investissements de faible productivité, exploitant une main d'œuvre non qualifiée et moins coûteuse, et diffusant une technologie peu sophistiquée.

3-1-3) La contrebande et la contrefaçon

La dépendance de l'économie marocaine par rapport au marché informel représente 30 % du PIB global en 2014 selon la banque mondial dans son rapport. Ce secteur a rendu le marché local

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

inefficace, peu compétitif, et a réduit graduellement le volume des exportations de l'industrie nationale. En effet, le textile et le cuir, à titre d'exemple, qui attiraient par le passé des IDE ont le plus souffert du développement des articles contrefaits.

Cependant, le Maroc, encore loin d'enrayer ce fléau à court terme, est sur la bonne voie. Ainsi, pour atténuer ce fléau, le Maroc s'est doté d'une loi contre la contrebande et la contrefaçon, en effet, le Maroc a réagi en se dotant d'une loi moderne visant à atténuer l'ampleur de ce phénomène, soutenu par des réseaux assez influents, enracinés dans les grandes villes du Maroc. De ce fait, les autorités concernées (tribunaux, juges, douanes, police judiciaire) doivent passer à la vitesse supérieure, si elles ont vraiment l'intention d'endiguer rapidement la vague des produits contrefaits.

3-2) Les obstacles d'ordre sociopolitique :

Les blocages dont souffre l'investissement au Maroc en général et l'investissement étranger en particulier ne sont pas dus seulement à des entraves d'ordre matériel (insuffisance de l'infrastructure, mauvaise application de la législation, inadaptation de l'environnement législatif et réglementaire ...etc.) mais aussi à des facteurs qu'on peut qualifier d'ordre non économique, c.à.d. ayant trait aux facteurs immatériels, notamment politiques, organisationnelles, éthiques, culturels, et qui influencent très fortement la sphère économique .

Parmi ces entraves on peut citer les manquements à l'état des droit, les insuffisances du système de l'éducation, formation, la propagation de l'administration marocaine, l'inefficacité des institutions élus, la complexité des relations professionnelles, l'absence d'un projet économique et social fédérateur.

A) Les lourdeurs administratives :

Les problèmes posés par le poids de l'administration représentent des facteurs dissuasifs de l'implantation des investissements étrangers.

Deux caractéristiques dominant : lourdeur de procédures qui privent la Maroc d'un nombre important d'investisseurs potentiels d'une part, et la corruption d'autre part.

Ainsi, les problèmes posés les lourdeurs de l'administration représentent des facteurs dissuasifs de l'implantation des Investissements directs étrangers au Maroc. Pascal

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

Perez et Benedict de Saint Laurent souligne : « les investisseurs ne savent pas à qui s'adresser, ils reçoivent des messages et des informations différentes d'un organisme à l'autre. C'est pourquoi ils se plaignent plus que les nationaux de l'absence d'un interlocuteur unique dans leurs projets ».

De plus, même si le dispositif d'accueil des investisseurs étrangers s'est renforcé grâce à la création des centres régionaux d'investissement, réunissant en un seul endroit tous les interlocuteurs gouvernementaux, les tracasseries et les pesanteurs administratives continuent de pénaliser le Maroc et lui font perdre chaque année d'intéressantes opportunités en termes d'IED. En effet, au Maroc, même avec la mise en place des centres régionaux d'investissement, la multiplicité des intervenants ne facilite pas la tâche aux investissements, la multiplicité des intervenants ne facilite pas la tâche aux investisseurs étrangers.

B) Manquement à l'Etat de droit :

Dans la quasi-totalité des études et enquête réalisé sur les obstacles à l'investissement étranger au Maroc apparaît le phénomène de la corruption qui constitue un des freins au développement, car elle sape les efforts visant à promouvoir la croissance économique et empêche, par conséquent, toute gestion judicieuse des ressources. Or il est patent que la corruption s'épanouit plus là où sévit un déficit démocratique.

Le Maroc a réalisé, certes, de grandes avancées dans la voie de la démocratie. Il a besoin actuellement d'une Administration qui s'inspire plus de l'Etat de droit et qui par son comportement, ses actions, donne l'exemple, montre le chemin à suivre en vue de d'assumer son rôle de pédagogue et d'éviter les dérages. L'objectif étant un Etat qui assure la stabilité et la sécurité, mais qui incite au progrès économique et à l'épanouissement du potentiel humain.

En effet, l'investissement national ou étranger ne peut se développer sans l'existence de règle de jeu clair et transparent qui font face à tout « pouvoir de nuisance » de l'Administration et aux situations de rente et de privilège. D'où l'importance d'un nouveau rôle de l'Etat, dans ses dimensions de stratège d'incitateur, de pédagogue et d'arbitre.

De même, une croissance forte et durable n'est pas seulement une question de gestion financière, elle est, de plus en plus, une affaire du niveau qualitatif des institutions qui suivent et accompagnent le développement économique et social et surtout leur aptitude et leur disponibilité au changement.

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

C) Propagation de l'esprit de la rente.

A l'instar d'un certain nombre de pays en développement, le comportement d'un grand nombre d'opérateurs économiques au Maroc reste marqué par l'esprit de la rente et de la recherche des opportunités de spéculation. Il est évident que l'Administration n'est pas étrangère à cet état de fait (clientélisme, réseau de relation, etc.). OR les exigences de l'ouverture économique et les impératifs de la création de la « zone de libre- échange » implique un tout autre comportement qui doit être orienté plutôt vers la recherche de l'efficacité économique, la valorisation de la production, l'intégration du savoir etc. Ces valeurs constituent les outils d'une bonne intégration dans les arcanes de l'économie mondiale et d'une attraction de l'investissement étranger productif.

D) L'ampleur des disparités sociales.

L'un des déterminants principaux de l'investissement réside dans la perception des perspectives de la demande. La théorie Keynésienne considère la demande comme le déterminant essentiel de la croissance économique.

Les tendances observées jusqu'à présent montrent que l'évolution de l'investissement est étroitement liée au comportement de la consommation privée. La demande des ménages semble exercer une influence plus forte que la demande externe sur l'investissement privé. La demande externe sur l'investissement privé. (Cf. bulletin CMC : « Investissement et nouveau contexte »2006.

Sur le plan social, malgré l'amélioration quantitative de « l'Indicateur de Développement Humain », notre pays reste classé au 130^{ème} rang dans le « Rapport mondial sur le développement. (RDH).

E) Déficiences du système d'éducation-formation

Les grands problèmes liés au système d'éducation -formation national sont :

- Le niveau élevé de l'analphabétisme au Maroc en dépit des investissements éducatifs réalisés depuis l'indépendance.
- Le faible niveau scolaire et de diplômations de la population active.
- La majorité de la force de travail d'aujourd'hui n'est pas préparée pour l'environnement du travail de demain.

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

- Le niveau d'encadrement d'entreprise demeure insuffisant son amélioration est devenu actuellement impératif.

4) Les flux des IDE au Maroc :

Les IDE au Maroc ont connu un essor important dû en grande partie au démarrage du processus de privatisation et à la conversion de la dette extérieure en investissement.

Toutefois, leur évolution se caractérise, à partir de 1996, par une certaine irrégularité. Après avoir enregistré un niveau élevé en 1997 (10,5 milliards de dirhams) en liaison avec la concession d'exploitation des centrales thermiques de Jorf Lasfar .

Les flux d'IDE à destination du Maroc ont accusé une baisse en 1998 et en 2000. Ils ont atteint un niveau record de 30,6 milliards de dirhams en 2001, grâce notamment à l'ouverture du capital de Maroc Telecom. Cette année,(2002) le Maroc a été, d'après le dernier rapport de la CNUCED, le deuxième pays destinataire d'IDE sur le continent africain, après l'Afrique du Sud (6,7 milliards de dollars).

Après avoir accusé une baisse de 70% en 1998, forte amélioration, en 1999, de la performance du Maroc comparativement aux autres pays émergents : 847 millions de dollars en 1999 d'IDE, contre 329 millions de dollars en 1998, en deçà cependant du niveau record atteint en 1997 (1,1 milliards de dollars). Ces évolutions s'expliquent en grande partie par le démarrage du processus de privatisation et par la conversion de la dette en investissement.

Toutefois, en l'absence d'opérations de privatisation en 2000, baisse des IDE au Maroc de 76% par rapport à l'année 1999, se situant ainsi à 201 millions de dollars.

Prise en considération, dans le projet de loi de finances 2002, de la privatisation de 16% du capital de Maroc Telecom et de la cession des participations de l'Etat dans certains organismes comme la Régie des Tabacs, la SOMACA et la Banque Centrale Populaire. Les recettes de ces privatisations seraient évaluées à 12,5 milliards de dirhams.

Les recettes des investissements étrangers se sont établies selon l'Office des changes à 13,9 milliards de dirhams (1,6 milliard de dollars) en 2004, soit un recul de 41,8% ou près de 10 milliards de dirhams par rapport à 2003, année marquée par la cession de 80% du capital de la

Chapitre III: Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie le Maroc et la Tunisie

Régie des Tabacs. Au total, les recettes des investissements étrangers ont contribué en 2004 à 3,2% du PIB et 13% de la FBCF contre respectivement 5,7% et 24,3% en 2003.

L'afflux d'IDE au Maroc en 2004 a été marqué essentiellement par la cession en bourse de 14,9% du capital de Maroc Telecom, qui entre dans le cadre de l'accord permettant à Vivendi l'acquisition de 16% supplémentaire de ce groupe. Les pays arabes ont représenté moins de 10% du total des IDE reçus au Maroc en 2006.

Le 1er pays arabe investisseur en 2006 demeure le Koweït avec 983,5 Mds d'investissement, soit 3,86% du total des IDE reçus en 2006, suivi par les IDE des Emirats Arabes Unies avec 759 MDhs (2,98%) et l'Arabie Saoudite avec 322,1 M Dhs (1,26%).

La légère baisse, en 2006, des flux de l'IDE à destination au Maroc s'explique essentiellement par l'absence d'opérations remarquables de privatisation contrairement à l'année 2005 où ces flux provenaient dans une large mesure de recettes de privatisation.

IDE au Maroc et politique d'attractivité Par Sanae MAHRAZ fsnjes Meknès –licences 2008

Le Maroc a drainé un flux d'investissements directs étrangers (IDE) de l'ordre de 2,57 milliards de dollars en 2007 contre 2,4 milliards en 2006, selon le rapport 2008 de la CNUCED sur l'investissement dans le monde.

Il occupe ainsi la 4e position parmi les pays africains et la 1re destination des IDE au niveau des pays du Maghreb, enregistrant ainsi entre 2001 et 2007 d'importants flux qui lui ont permis de surpasser nettement les pays de la région.

Concernant les investissements marocains à l'étranger, le pays est devenu de plus en plus un pays émetteur d'IDE notamment au niveau africain avec 652 millions de dollars investis à l'étranger en 2007, occupant ainsi la 3e place en Afrique. L'Afrique du Nord a attiré à elle seule 42% du total des IDE en Afrique, qui ont atteint le niveau record de 53 milliards de dollars en 2007.

5) Réparation sectorielle de L'IDE au Maroc

- Dans le **secteur tertiaire**, l'attraction des IDE liés aux centres d'appels constitue l'un des choix prioritaires des autorités marocaines. Le Royaume compte aujourd'hui une soixantaine de « call

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

centers », employant près de 8 000 personnes et disposant de près de 6 000 positions actives. Le secteur est désormais très structuré, avec une association professionnelle et des références parmi les entreprises mondiales les plus dynamiques (Dell, Cegetel, Tele2, AOL, Wanadoo, ...). L'Etat a adopté de nombreuses mesures spécifiques pour ce secteur, avec l'objectif de s'attaquer à l'externalisation dans les technologies de l'information.

- Dans **le secteur touristique**, le Plan Azur, qui vise le développement de six nouvelles stations balnéaires de la taille d'Agadir en vue de rattraper le retard pris dans la structure de l'offre touristique nationale, constitue le vecteur principal d'attraction des investissements étrangers. A ce jour, quatre stations ont d'ores et déjà été concédées à des développeurs-aménageurs étrangers : la station de Saïdia au groupe espagnol Fadesa (investissement prévu de l'ordre de 3,7 Md DH) ; Mazagan au consortium conduit par le Sud-Africain Kerzner International (5,3 Md DH) ; Lixus et Mogador, toutes deux à des groupements conduits par le Belge Thomas&Piron (1,4 Md DH) ; Mogador au consortium conduit également par Thomas&Piron.

IDE au Maroc et politique d attractivité Par Sanae MAHRAZ fsnjès Meknès –licences 2008

- Dans **le secteur des télécommunications**, le Maroc mène une politique de libéralisation qui a conduit à l'arrivée de deux opérateurs étrangers (Vivendi et Telefonica), ce qui a un impact important sur les IDE.
- -Dans **le secteur des services urbains**, la politique de concession à des entreprises privées de la distribution de l'eau, de l'électricité et de la collecte des déchets a eu pour conséquence l'implantation d'entreprises étrangères, en particulier françaises
- Enfin, dans **le secteur agricole**, les pouvoirs publics ont concédé en location de longue durée près de 200 lots de terre couvrant 56 497 ha du patrimoine foncier de l'Etat. L'ensemble des investissements drainés par les projets retenus est estimé à 4,7 Md DH, montant dépassant de 235% l'objectif fixé (2 Md DH) en début d'opération. En revanche, la part des adjudications au profit d'étrangers n'a pas dépassé 14% (24 candidats sur les 174 retenus), avec notamment trois lots attribués aux Français et cinq aux Espagnols.

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

Section 02 : Les IDE en Tunisie :

1) Brève Présentation géographique, démographique et économique du Tunisie :

La Tunisie est un État d'Afrique du Nord, baigné par la mer méditerranée au nord, et bordé par la Libye au sud et par l'Algérie au sud-ouest et à l'ouest, sa capitale est Tunis est situé dans le nord-est du pays avec une superficie de 162 155Km², plus de 30% de cette superficie est occupée par le désert du Sahara, sa monnaie c'est le dinar tunisien, une population de 10.77 millions d'habitants, la densité 65.82habitants/Km².

Elle détient d'un PIB de 33.3 milliards dollars (2012), IDH 0.712 % (94^{ème} place), le taux de chômage 15.3 % de population active en 2013 et taux d'inflation 5.7 %.

Ces principaux clients : la France (27 %), Italie, Allemagne, Espagne et le Suisse. Ces principaux fournisseurs : la France (16.5 %), Italie, Russie, États-Unis et la Suisse.

La répartition sectorielle du PIB est comme suite :

- Agriculture 8.9%
- Industrie 29.6%
- Services 61.5%

2) Le dispositif d'incitation des investissements en Tunisie

A) Incitations générales

Il s'agit essentiellement de :

- abattement sur les revenus ou sur les réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou des bénéfices soumis à l'imposition sur les besoins et les équipements non présents en Tunisie.
- limite à 10% de la TVA aux importations des équipements.
- Possibilité de choix du régime fiscal d'amortissement décroissant sous la forme de matériels et d'équipements pour la production dont l'usage est d'une durée supérieure à sept ans

B) Incitations spécifiques :

Elles concernent pratiquement les :

- avantages pour les entreprises totalement exportatrices
- exonération totale des impôts sur les bénéfices provenant des exportations pour les premières dix années (à partir de la 11^{ème} année) et réduction de 50% du taux à partir de la onzième année pour une période illimitée.

Les entreprises totalement exportatrices bénéficient, en plus, des avantages suivants :

- exonération totale sur les bénéfices et profits réinvestis.

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

- exonération totale sur les droits et taxes de douanes pour les équipements, les matériels de transport, la marchandise, les matières premières, les produits semi-finis et les services nécessaires à l'activité.

- possibilité de vente sur le marché interne de 30% de la production.
- réduction le taux d'impôt sur les bénéfices est passé de 35% à 30% fin 2006.

C) Des incitations financière et fiscale

Afin d'attirer les investissements directs étrangers la Tunisie offre devers avantages fiscale qui sont résumé ci-dessous :

C-1) Développement régional

La loi fixe des avantages pour l'investissement réalisé par les entreprises dans les zones d'encouragement industriel et dans celles définies comme prioritaires :

- exonération totale des impôts sur les bénéfices par une période de 10 ans et la réduction de 50% du plafond imposable pour une période ultérieure de 10 ans.
- exonération totale des impôts sur les bénéfices et gains réinvestis.
- prise en charge de l'Etat des cotisations de sécurité sociale (a hauteur de 15.5% du salaire) pour les premières cinq années, et partielle (de 20% a 80%) pour les cinq années consécutives, et ce, pour le labeur crée a partir de projets implantés dans les zones prioritaires de développement régional.
- possibilité d'une participation de l'Etat aux dépenses portant sur les infrastructures.

C-2) Zones d'encouragement des investissements

L'Etat tunisien concède un financement a fonds perdu (prime d'investissement) pour une valeur de 15% de l'investissement s'il a lieu dans des zones « d'encouragement industriel » de même , le code prévoit la concession d'un financement a fond perdu(prime d'investissement) a raison de 25% de la valeur de l'investissement s'il est effectué dans les zones dites « de développement prioritaire »

D) Protection de l'environnement

La loi accorde les avantages suivants aux investissements réalisés aux entreprises à titre de projets pour la protection de l'environnement et du traitement des déchets :

- taux réduit de 50% sur les biens et profits réinvestis
- taxation réduite a 10% sur les biens et profits
- indemnité de 20% de la valeur des investissements

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

E) Promotion de la technologie, de la recherche et du développement

La loi accorde des incitations pour les investissements contribuant au développement de la technologie et de la recherche et du développement :

- prise en charge de l'Etat des cotisations sociales pour les deux première années, et partielle (de 25% a 85%) pour les cinq années consécutives, pour le recrutement de nouveaux diplômés.
- engagement de l'Etat a raison de 50% des couts de sécurité sociale pour une durée de 5 ans pour recrutement d'une deuxième ou troisième « équipe » de travailleurs,

3) Les avantages comparatifs de la Tunisie :

Au cours des 15 dernières années, les points de vue des autorités tunisiennes en matière d'investissements directs étrangers ont radicalement changé, passant de la crainte d'une domination étrangère à une sensibilisation de leur rôle important dans la croissance économique, à travers le développement des exportations, la création d'emplois et le transfert de technologie. Ce positionnement en matière de politiques s'est traduit par des avantages fiscaux et financiers généreux et par une libéralisation importante du régime des investissements directs. Les principales actions et efforts déployés par le gouvernement tunisien en vue d'attirer davantage d'investissements directs étrangers sont principalement :

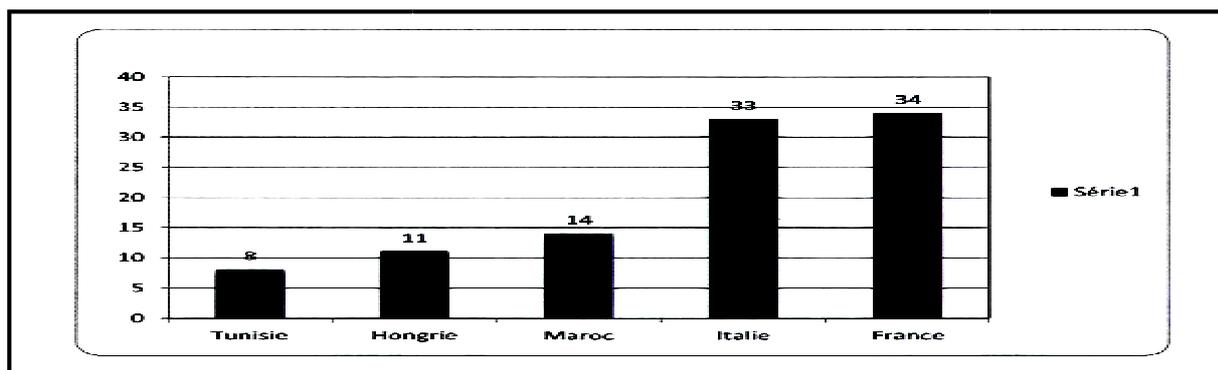
A) La main d'œuvre

Un des principaux cratères d'attractivité en Tunisie est la main d'œuvre qui est considérée comme qualifiée, organisée et très productive tout en étant à bas prix. La disponibilité et la qualification de la main d'œuvre figurent en tête des facteurs clés qui jouent un rôle décisif dans l'orientation des décisions d'investissement. La Tunisie offre une main) d'œuvre jeune de plus en plus qualifiée et compétente.

Les entreprises locales comme étrangères apprécient la flexibilité, les capacités de formation, les compétences et la qualification du travailleur tunisien. À travers la réalisation d'une enquête auprès des investisseurs, Karray et Toumi (2007) trouvent que le cout de production et la taille de marché domestique sont les principaux déterminants de l'attractivité de la Tunisie. D'ailleurs, le salaire d'un ingénieur tunisien est le cinquième de celui d'un ingénieur de l'Europe du Sud ayant la même qualification, comme la montre la figure ci-dessous.

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

Figure III-07 : Salaire annuel chargé d'un ingénieur informatique débutant(en 1000 Euro)



Source : FIPA 2007

B)La place géographique de la Tunisie

La Tunisie, bien intégrée commercialement et financièrement dans l'économie mondiale, constitue une localisation stratégique avec un accès facile à l'Union européenne, aux pays d'Afrique du Nord et de l'ouest, ainsi qu'aux États du Moyen-Orient. Cette proximité de l'Europe joue un très grand rôle pour l'économie tunisienne. Cette position centrale en méditerranée facilite à la Tunisie de développer de fortes relations avec l'Europe. Cela lui a permis d'être le premier signataire du sud de la méditerranée des accords d'association et de libre-échange de Barcelone en 1995, ainsi que de plusieurs autres accords. Dans cette même perspective, la Tunisie bénéficie d'une infrastructure fiable et en plein essor, ce qui permet aux FMN de réduire leurs coûts et la durée du transport.¹

Figure III-08 : Emplacement géographique de la Tunisie



Source : (FIPA, Tunisie(2009)

¹ Mehdi Mlayah « relation entre l'investissement direct étranger, le commerce et la croissance économique en Tunisie, une étude empirique ». 2012, université Laval, Québec.

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

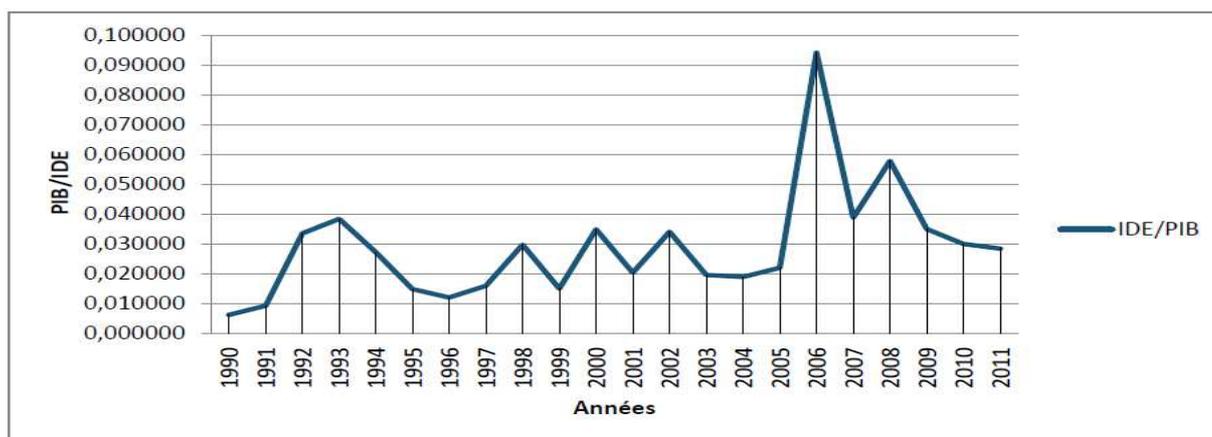
4) L'évolution des IDE en Tunisie

Grâce à ses différents avantages (proximité de l'Europe, stabilité politique, main-d'œuvre qualifiée et compétitive, francophonie, et fiscalité privilégiée), la Tunisie, constitue un site attractif pour les investisseurs étrangers, et notamment français, elle se caractérise par une taille de marché modeste qui compte 10.4 millions de consommateurs qui ont doté d'un pouvoir d'achat élevé.

Depuis le début des années 70, la Tunisie a donné une importance décisive aux investissements directs étrangers (IDE) comme étant un moyen de financement extérieur. Ils ont enregistré un doublement des investissements directs étrangers (IDE) passant de 402.9 M TND en 1997 à 1015.7 M TND en 2005, soit une augmentation de 152 %.

Un taux de 0.6 % en 1990 de la croissance de (IDE/PIB), a évolué en 2006 et 2008 pour atteindre respectivement 9.42 % et 5.89 %.

Figure III-09: L'évolution des IDE rapportés au PIB en Tunisie (en %)



Source : À partir de données de la banque mondiale

Malgré cette évolution, cet avantage est en train de perdre leurs importances étant donné la sécession des crises externes et internes et la révolution technologique sur les activités traditionnelles. La Tunisie est un pays ouvert à l'extérieur, toutes fluctuations des agrégats macro-économiques et politiques à l'échelle mondiale vont affecter leur stabilité macro-économique.

À partir de l'année 2008, la Tunisie a supporté l'influence de deux crises différentes et successives, le premier est celui de « la crise subprimes » qui a été commencé en 2008, alors la deuxième est une crise interne « politique » qui a été déclenchée à cause des troubles sociaux.

La crise de la dette « crise subprimes » qui a été apparue en octobre 2008 est une crise grave après la récession des années trente. Ses incidences se sont régressivement diffusées à l'échelle réelle des pays développés, aussi bien que des PED.

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

La fragilité de leur économie et la faible capacité d'absorption des chocs externes, explique la baisse de 2.36 % de flux des IDE en Tunisie, soient 3.53 % de flux d'IDE/PIB en 2009. Mais malgré cette diminution, les agences de notation ont attribué des notes qui reflètent la stabilité macroéconomique de la Tunisie et affirment le faible risque de l'économie tunisien.

En ce qui concerne la crise politique, la Tunisie a connu des troubles sociaux qui ont commencé en décembre 2010 et qui sont guidés par le slogan « démocratie et liberté ». Cette révolution a affecté négativement la stabilité politique et économique du pays, selon Bénédicte de Saint-Laurent, conseiller scientifique d'ANIMA « toutes les recettes extérieures baisser-tourisme, envois des migrants, investissement étranger. L'activité est souvent perturbée par un climat politique et syndical très revendicatif.

Selon les statistiques d'investi in Tunisia en 2012, les flux des IDE enregistrés au cours de l'année 2011 ont été marqués par une baisse de 25.7 % par rapport de l'année 2010. Ce qui engendre une cessation d'activité de 182 entreprises étrangères, dont 64 entreprises italiennes , 61 Françaises et 10 Allemandes entraînant une perte de 10930 postes d'emploi.

L'étude de l'évolution des flux des IDE montre que l'instabilité économique et politique a un impact négatif sur les entrées des IDE en Tunisie. Toutes fluctuations de ces deux facteurs entraînent une diminution de ces flux.

Tableau III-01 : Analyse sectorielle des flux des IDE de la Tunisie

Unité : MTND (million TND)	Décembre				Evolution 2013/		
	2010	2011	2012	2013	2012	2011	2010
Energie	1317.1	1063.4	886.0	1077.4	21.6%	1.3%	-18.2%
Industrie	573.6	330.6	531.6	508.2	-4.5%	53.7%	-11.4%
Services (tourisme, financier.....)	271.5	219.6	1081.8	217.9	-79.9%	-0.8%	-19.8%
Agriculture	2.8	2.3	4.6	11.5	149.1%	398.3%	309.3%
Total IDE	21165	1615.9	2504	1815	-27.5%	12.3%	-16.2%

Source :À partir des données rapport des IDE 2013 et perspectives 2014 –FIPA-Tunisia.

L'analyse sectorielle des IDE réalisés fait ressortir ce qui suit :

- le secteur des énergies reprend son rythme d'investissement normal tout en affichant une évolution de 21.6% par rapport à 2012, malgré cette évolution, le volume global des IDE est en baisse.

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

• Bien que le secteur manufacturé ait baissé par rapport a 2012, son niveau reste toujours encourageant avec une diminution de 4.5% par rapport a 2012 et une hausse de 53.7% par rapport a 2011.

5) Les conditions nécessaires à l'attractivité des IDE en Tunisie :Les orientations suivies par le gouvernement tunisien ont permis de mettre en place les conditions nécessaires à l'attractivité des investissements étrangers

A) L'amélioration réussie du cadre macro-économique

Quelle que soit leur origine nationale, les investissements recherchent les pays qui offrent un cadre macro-économique stable et dynamique. Pour un investisseur potentiel, la stabilité repose sur un petit nombre de critères

- la maîtrise de l'inflation.
- le contrôle des dépenses publiques.

Ces résultats garantissent la possibilité d'évaluer correctement la rentabilité future d'un projet. Cela est bénéfique pour le pays d'implantation. En permettant de privilégier le calcul économique par rapport au calcul financier, la stabilité macro-économique va favoriser les investissements, important par leurs montants et leur contenu en technologie et par leurs effets en amont et en aval sur le tissu.

B)La libéralisation du fonctionnement de l'économie :De point de vue de l'investisseur privé, les opportunités offertes par une économie dynamique ne peuvent être saisies sans entraves. L'ouverture des marchés à l'investissement privé, local et étranger implique un retrait de l'intervention de l'État et une réduction de la taille du secteur public. Cette réduction passe généralement par des programmes de privatisation des entreprises publiques, ouverts aux investisseurs étrangers. Il faut noter, au passage, que la reprise des investissements étrangers vers l'Amérique latine, observée depuis deux ou trois ans repose en grande partie sur des opérations d'acquisition des entreprises publique par des firmes étrangères

C) Le véritable enjeu de l'accord de libre échange :Les réformes opérées depuis les dix dernières années démontrent l'importance donnée au renforcement de l'attractivité du pays, l'environnement nécessaire à une promotion efficace des investissements étrangers a été mis en place. La signature récente de l'accord de libre-échange avec l'Union européenne se situe dans l'illégitimité de cette démarche.²

² Bernard Bellon et Ridha Govia « IDE et développement industriel méditerranéen » Edition Economica Paris

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

Section 3 : étude comparative entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

Les pays maghrébins ont engagé ces dernières années plusieurs réformes institutionnelles permettant de renforcer la sécurité et la stabilité des investissements, et mettre en place un environnement favorable pour les investisseurs directs étrangers.

Le gouvernement algérien a intensifié les efforts pour réformer le marché algérien et attirer davantage d'investissements étrangers. L'exemple de la Société de gestion des participations des industries manufacturières est à citer et qui a conclu un accord avec une société turque, Taypa Tekstil Giyim. L'objectif étant de promouvoir le partenariat public-privé en Algérie à travers la mise en place des joint-ventures qui associent plusieurs grandes entreprises publiques avec des partenaires internationaux.

Dans cette section on essayera d'analyser et d'étudier les différents points qui nous permettent de faire une comparaison sur le niveau d'attractivité des IDE entre les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) afin de déterminer le pays le plus performant.

1) Les flux d'IDE entrants en Algérie, Maroc et Tunisie

L'étude de la répartition de flux entrant dans les pays [M/A/T], révèle de grands écarts entre ces pays. C'est le cas aussi bien en ce qui concerne les stocks d'IDE : {C'est-à-dire les flux cumulés depuis plusieurs années}.

L'afflux des investissements directs (IDE) à destination du : [Maroc-Algérie-Tunisie] a considérablement augmenté durant la période comprise entre {1990 et 2009}. Passant de 241 Millions de dollars en 1990 à 9 528 millions de dollars fin 2009. Cette évolution est le résultat d'un grand travail mené par les autorités compétentes. Bien entendu, les flux d'IDE entrants en 2009 ont battu le record pour l'Algérie qui avait drainé un montant de 5000 millions \$, ce qui lui permet de se procurer la première position devant le Maroc avec un chiffre de 3000 Millions \$ et la Tunisie dans le dernier rang avec un montant de 1528 Millions \$. Alors que, la ventilation moyenne des (IDE) reçus par pays au cours de la même période, donne la supériorité au Maroc par une moyenne de flux entrants au alentours de 1860.68 Millions \$. Suit par l'Algérie et la Tunisie par des montants moyens des flux d'IDE entrants respectivement de l'ordre: 1481.85, 873,86 millions de dollars américains.

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

Les chiffres présentent les flux et les stocks des (IDE) entrants annuels, pour chaque d'états et permettent d'observer l'évolution des entrées annuelles des(IDE). Sur la période allant de 1990 à 2009.

2) Les stocks d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie :

Dans les dernières années les pays du Maghreb inscrits une amélioration dans l'attractivité des stocks des investissements directs étrangers, comme il montre le tableau ci-dessous qui résume les stocks des IDE dans les trois pays du Maghreb (Algérie, Tunisie le Maroc)

Tableau III-02 : évolution les stocks d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie de (2010 à 2013) en million dollars

Pays	2010	2011	2012	2013
Algérie	19 209	21 780	23 264	25 710
Maroc	45 082	44 516	45 246	50 280
Tunisie	31 182	31 414	33 600	33 557
Totale	95 473	97 710	102 110	109 547

Source: CNUCED 2014

De la lecture du tableau (III-04) on constate, que les stocks d'IDE dans les trois pays du Maghreb sont passés de 95 473 millions de dollar, en 2010 à 109 547 millions dollars en 2013 (une hausse de 14.75%). Durant la période allant de 2010 à 2013, c'est le Maroc qui demeure le pays le plus performant en termes de stock, suivi par la Tunisie puis l'Algérie.

D'après le tableau, on remarque que le stock d'IDE algérien il est en hausse régulière de l'année a l'autre avec des montants 19 209 millions dollars en 2010, 21 780 millions de dollars en 2011, 23 264 en 2012 et 25 710 millions de dollars en 2013.

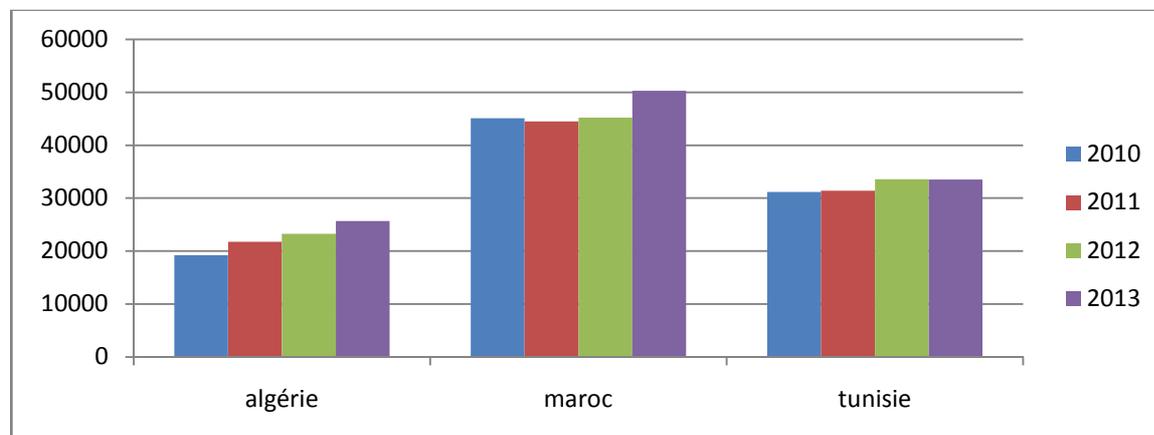
Le Maroc a enregistré des performances intéressantes en termes du stock d'IDE qui est passé de 45 082 million dollars en 2010 à 50 280 millions de dollars en 2013, soit 11.53% de croissance. Ceci s'explique par les plusieurs atouts accordés par ce pays tels (un classement deuxième dans la catégorie d'infrastructures et quatrième en « convivialité » dans le travail), qui lui ont permis de s'accaparer de 8.3% des IDE à destination de l'Afrique en 2012.

La Tunisie voit son stock d'IDE baisser légèrement (baisse de 1.3 % durant le 1^{er} semestre 2013 par rapport à la même période de 2012). Cette baisse peut s'expliquer par les troubles et l'instabilité politiques qui a contraint les investisseurs à rester réticents. La figure suivante retrace

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

l'évolution des stocks des IDE des trois pays de 2010 à 2013.

Figure III-10 : Evolution des stocks IDE en Algérie, Maroc et Tunisie (2010 à 2013)



Source : construit par nous soins d'après les données du tableau III-04

Origine des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie

Suite aux différents atouts qui dispose les trois pays du Maghreb lui primé d'attiré les différents pays du monde d'investir dans leurs territoires comme il affiche le tableau ci-dessous les différents pays investisseurs en Algérie, Maroc et Tunisie.

Tableau III-03: origine des IDE en milliards de dollars de 2002 à 2013

Pays	USA	France	UK	Autre pays avancés	émirat s	Bahreï n	Autre pays développés **	Autre MENA	inde	total
Maroc	3	10	1	8	11	0	11	1	1	46
Tunisie	2	3	3	4	20	6	5	1	0	44
Algérie	3	6	3	11	17	0	8	8	0	56
Total	8	19	7	23	48	6	24	10	1	146
%	5,48	13	4,79	15,75	32,87	4,1	16,43	6,84	0,74	100

Source : à partir des données de la Banque Mondiale.

(Espagne, Angleterre, Italie, Allemagne...)

** (Chine, Thaïlande, Hongrie, Pologne, Malaisie...)

D'après les données du tableau III-03 et de la figure III-11 , on constate que des investissements orientés vers les trois pays proviennent à 32 % des émirats pour un montant de 48 MDS USD,

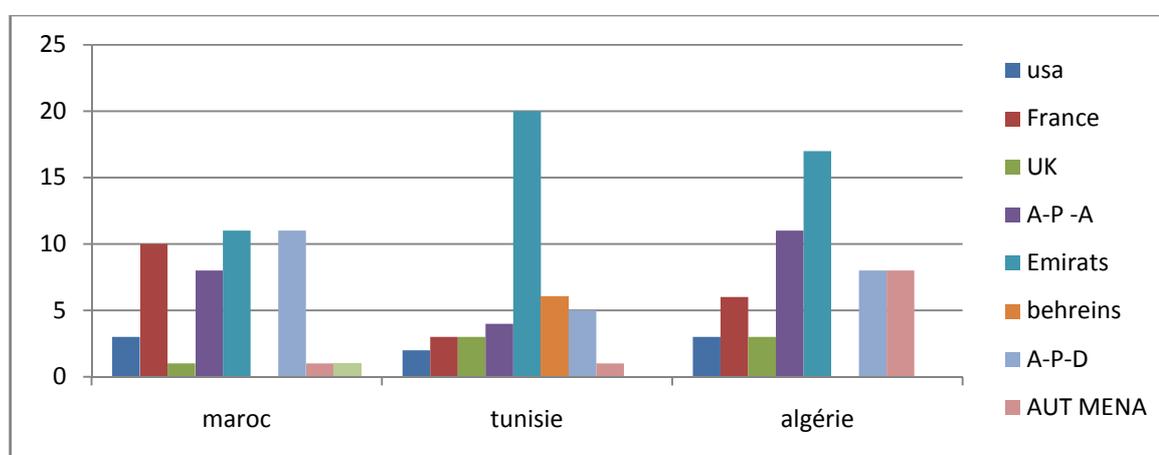
Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

suivis par la France a 15,75 % avec un montant qui représente 23 milliards de dollars, par contre un faible montant provient de inde, Bahreïn, UK, et USA que ne dépassent pas 10 milliards dollars pour chaque pays .

Cette augmentation des investissements, provenant d'émirats, s'explique à travers plusieurs aspects tels que sa proximité géographique du Maghreb, notamment la distance géographique de la Tunisie qui atteint à elle seule 20 milliards dollars.

Par contre, le faible investissement des USA dans ces zones revient à leurs préférences d'investir dans des pays développés ou du moins, émergents.

Figure III-11 : Origine des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie



Source : construit par nous soins d'après les données du tableau III-05

Comparaison des nombres de projets, partenariats et les montants annoncés entre 2010 et 2013 pour Algérie, Maroc et Tunisie

Les pays du Maghreb constituer parmi les pays ayant les capacités de faire mieux dans le domaine d'attractivité des investissements directs étrangers, mais leurs politiques reste toujours comme frein pour l'attraction des IDE, le tableau ci-dessous nous a donné le nombre des projets effectuer dans les trois pays (Algérie, Maroc et Tunisie).

Tableau III-04: le nombre des projets IDE en (Algérie / Maroc / Tunisie)

	2010	2011	2012	2013	Total
AlgéAlgerie	32	30	41	39	142
MarMaroc	36	139	120	85	380
TunTunisie	110	75	72	41	298
TotTotal	178	144	233	165	1242

Source: ANIMA 2015

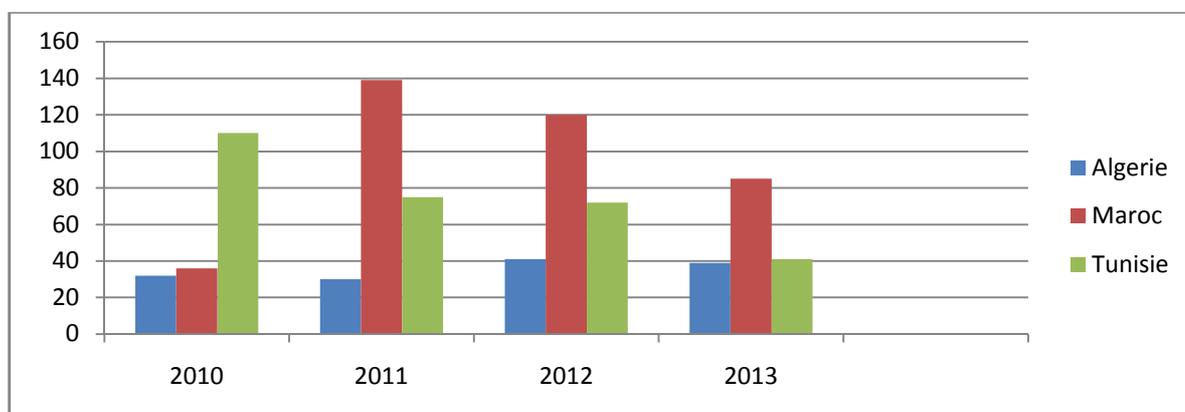
On constate de la lecture de ce tableau que le Maroc est le pays qui attire le plus de projet d'IDE

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

(en nombre), ces dernières ont atteint 36 projets en 2010, 139 en 2011, 120 en 2012 et 85 projets en 2013. Par contre la Tunisie a attiré 110 projets d'IDE en 2010, 75 en 2011, 72 en 2012 et 41 en 2013, cette faiblesse de la Tunisie s'explique par divers facteurs de l'instabilité économique et sociopolitique qu'a connue ce pays dans ces dernières années comme le changement dans le régime politique. L'Algérie n'a attiré que 32 projets en 2010, 30 en 2011, 41 en 2012 et 39 projets en 2013.

Pour bien éclairer l'évolution du nombre de projet entrant au Maghreb, on va représenter les données du tableau dans la figure suivante :

Figure III-12 : nombre de projet d'IDE de 2010 à 2013



Source construit par nos soins d'après les données du tableau III-06

Le nombre de partenariat d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie (2010-2013)

Dans le but d'attirer les capitaux étrangers et de profiter de développements technologiques et la qualification de la main d'œuvre les pays du Maghreb signe des différents accords partenariat avec des investisseurs étranger afin de lancer les investissements dans leurs pays, comme il affiche le tableau ci-dessous le nombre des partenariats effectuer en Algérie, Maroc et Tunisie durant la période 2010 à 2013.

Tableau III-05 : le nombre des partenariats en (Algérie /Maroc /Tunisie)

	2010	2011	2012	2013	Total
Algérie	11	26	34	24	95
Maroc	80	78	120	80	358
Tunisie	71	38	56	30	195
total	162	142	210	134	648

Source ANIMA, 2015

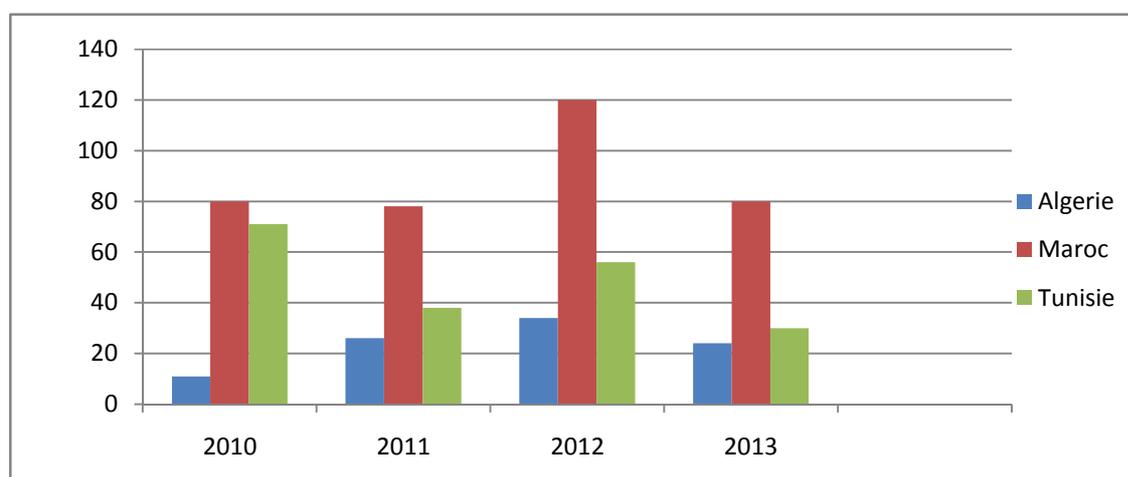
D'après les résultats qui figurent dans le tableau, on constate que le nombre de partenariats est plus élevé pour le Maroc (358 partenariat entre 2010 à 2013) soit 80 en 2010, 78 en 2011, 120 en

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

2012 et 80 en 2013. Cette vitalité s'explique par plusieurs accords d'association signée entre le Maroc et divers pays de l'union européenne surtout avec la France qui est le 1^{er} investisseur et partenaire de Maroc. En deuxième place c'est la Tunisie avec de 195 partenariats qui sont repartis comme suit : 71 en 2010, 38 en 2011, 56 en 2012, 30 en 2013. La troisième place l'Algérie avec 95 partenariat (11 en 2010, 26 en 2011, 34 en 2012 et 24 en 2013), qui basé sur les partenaires qui maitrisent les activités dans les secteurs lourds et les plus attractifs en terme de montant comme l'énergie et les hydrocarbures.

Pour bien éclairer l'évolution du nombre de partenariat au Maghreb, on va représenter les données du tableau par la figure suivante :

Figure III-13 : Nombre de partenariat d'IDE de 2010 à 2013



Source : construit par nos soins d'après les données de tableau III-07

Les montants annonces des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie

L'étude le nombre des projets et le nombre des partenariats entre ces trois pays ne donnent pas un résultat claire et cohérente de sortir le pays le plus attractif en terme d'IDE, dans la balances des paiements ces les montant qui s'acompte, le tableau ci –dessous indique les montant annoncés des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie durant la période 2010 a 2013.

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

Tableau III-06 : Les montants annoncés en Algérie, Maroc et Tunisie (millions euros)

	2010	2011	2012	2013	Total
Algérie	454	1545	3654	1500	7153
Maroc	177	1422	2489	7467	11555
Tunisie	2000	1200	1500	666	4266
Total	2631	4167	7643	9633	22974

Source ANIMA 2015

Ce tableau montre que c'est le Maroc le plus attractif en terme des montants annoncés avec un montant de 11555 millions euros, qui s'explique par la hausse des projets d'investissement, par contre, l'Algérie attire seulement 7153 millions d'euros puis la Tunisie avec un montant de 4266 millions d'euros.

Pour analyser la situation de pays le plus performant et le plus attractif en terme d'IDE, il faut calculer le montant moyen annoncé de projet

Tableau III-7 : Le montant moyen annoncé de projet en (Algérie/Maroc/Tunisie) en million euro

Pays	Montant moyenne de projet
Algérie	$7153/142 = 50.37$
Maroc	$11555/380 = 30.41$
Tunisie	$4266/298 = 14.32$

Source : construit par nos soins à partir des données de l'ANIMA 2015

Après avoir calculé le montant moyen par projet dans les trois pays en remarque que chaque projet algérien nécessite un montant du 50.37 millions d'euros par contre le Maroc et la Tunisie chaque projet nécessite respectivement un montant du 30.41 et 14.32 millions d'euros. Ce décalage dans le montant moyen indique que l'Algérie investit dans des grands projets qui nécessitent des montants très importants tels que les projets des hydrocarbures par contre la Tunisie et le Maroc investir dans projet ainsi petite qui ne nécessite des montants inférieures à celle de l'Algérie telle que les projets de l'immobilier et du tourisme.....etc

Chapitre III: Etude comparative des flux d IDE entre l Algérie le Maroc et la Tunisie

Conclusion

Nous avons pu prouver d'une part que l'investissement direct étranger stimule la croissance économique dans les pays [M/A/T]. D'autre part la contribution de l'investissement direct étranger dans le progrès socio- économique semble peu significatif ,sans la mise en place d'une politique d'accompagnement d'incitation et d'orientation visant à réduire les effets néfastes sur l'économie et d'orienter ses investissements vers des secteurs ayant une haute valeur ajouté:«..., les avantages économiques dès l'IDE sont indéniables, mais ne sont pas automatique, pour tirer le maximum de profits de la présence d'entreprises étrangères, il est essentiel que les entreprises disposent de conditions propices qui encouragent l'investissement local aussi bien que l'investissement étranger, qui incitant à l'innovation et à l'améliorations des qualifications, et qui contribuent à un climat compétitif» OCDE /

En plus la croissance économique en Tunisie et au Maroc est réelle, malgré la fragilité de ce dernier. Par contre en Algérie la croissance économique est irréal { fictive }, puisque elle reflète l'augmentation des exportations des hydrocarbures et non pas l'augmentation des produits et services { économie rentier }. Cette réalité-là, nous permet de ne pas faire tromper sur la performance économique réalisée par l'Algérie ses dernières années.

Toutefois, les mesures qui doivent être mise en place, afin de tirer le maximum de profits d'afflux des investissements directs étrangers sont :

- La poursuite de la libéralisation des échanges entre les pays du [M/A/T] et le reste de monde.
- D'instaurer et améliorez la qualité des infrastructures physiques et technologiques ;
- L'élaboration d'une politique régionale de promotion des investissements, sous le principe d'intégrité économique ;
- L'intégration économique dans un bloc économique régionale peut favoriser le progrès socio-économique et améliorer les atouts de ces pays vis-à-vis des (IDE).

Conclusion générale

Conclusion Générale

Après qu'il a été longtemps considéré comme une menace surtout par les pays en voie de développement, l'investissement direct étranger est devenu un sujet de concurrence en les différents pays où chacun veut tirer le maximum de ces investissements et ce vu leurs retombées positives en matière de croissance du développement économique. Cet état de fait nous a conduit à mener une réflexion sur le rôle des investissements directs étrangers en Algérie et le degré de leur contribution à la croissance économique algérienne. Dans ce cadre trois hypothèses ont été avancées : une liaison de causalité positive existe entre les investissements directs étrangers et la croissance économique, l'attractivité de l'économie algérienne aux investissements directs étrangers et ce vu, d'une part les avantages et les atouts naturels et géographiques dont dispose le pays et d'autre part, le cadre législatif et institutionnel et les différentes mesures d'incitation prises par le pouvoir public. La dernière hypothèse de notre travail était de supposer que les investissements directs étrangers ont contribué à la réalisation de la croissance économique en Algérie.

Concernant la première hypothèse, elle a été traitée en deux points. Grâce à la théorie économique, on a montré tout d'abord les spécificités de l'investissement direct étranger. Dès qu'il permet à la firme de procurer un pouvoir de contrôle et d'administration, l'IDE acquiert une nature beaucoup plus complexe que celle de l'investissement de portefeuille et il n'est plus un simple flux financier. En réalité, et sur le plan pratique, en possédant un pouvoir de contrôle sur une entreprise étrangère, l'investisseur va s'impliquer davantage dans la vie de cette entreprise dans sa gestion. Dans ce cadre, il peut lui envoyer et la doter de différents moyens de production comme : des gestionnaires talentueux, les procédés techniques de production, les secrets commerciaux, le droit d'utilisation de la marque ainsi que des conseils et des instructions concernant les marchés à conquérir et ceux à éviter.

En effet, plusieurs réformes ont été faites pour assurer l'insertion de l'économie algérienne dans l'économie mondiale. En matière des IDE, plusieurs réformes législatives et institutionnelles ont été entreprises pour améliorer l'environnement des affaires et attirer le maximum d'IDE, mais les mesures prises dans le cadre de la LFC 2009 ont surpris beaucoup de monde, et beaucoup d'acteurs internes et externes par leur radicalité, et ce

Conclusion générale

en introduisant de fortes restrictions à la fois aux importations, à l'investissement étranger et au crédit à la consommation. Ici et au moment où les investisseurs internationaux et leur pays d'origine dénoncent certaines discriminations au commerce et à l'investissement, les autorités algériennes revendiquent le droit à l'exercice de choix souverain dans un contexte de crise internationale.

La deuxième analyse est basée sur une démarche économique. Le manque de données et sources de données algériennes faibles nous a obligés à recourir aux bases de données de différents organismes internationaux notamment la Banque mondiale et la CNUCED.

À l'issue de notre étude analytique nous avons constaté une faiblesse de l'attractivité des IDE en Algérie.

Le climat des affaires en Algérie a connu une avancée mitigée, mais il reste encore trop d'efforts à déployer pour captiver substantiellement les investissements directs étrangers. Bureaucratie, difficultés d'accès au foncier, inadéquation du système bancaire. L'incertitude et l'instabilité politique, la clarté et l'application des lois et des réglementations, la corruption et autres difficultés structurelles de l'économie nationale, sont toujours évoquées comme étant des obstacles limitant l'attractivité et la captivité des investissements directs étrangers en Algérie.

Ce travail vient constituer un apport supplémentaire concernant le rôle de l'investissement direct étranger en Algérie. Le nombre des travaux initiés en la matière, surtout les travaux empiriques, est jugé peu significatif. Ce travail a confirmé, encore une fois, un constat effrayant : la panne quasi-totale de l'appareil productif et la nécessité de diversification de l'économie algérienne. La stratégie reposant sur la contribution supposée des firmes multinationales n'a pas réussi à permettre le décollage de l'économie algérienne dépendante toujours des hydrocarbures, même si cette stratégie était plus qu'efficace dans plusieurs pays y compris ceux jugés en voie de développement du coup ce travail peut permettre et initier et de mener d'autres recherches sur les motifs empêchant les investissements directs étrangers de jouer pleinement leur rôle de déclencheur de l'activité productive de l'économie algérienne surtout que l'Algérie dispose de tous les atouts nécessaires : richesses naturelles multiples et diversifiées, vaste territoire, proximité de l'Europe et au portes de l'Afrique,

Conclusion générale

infrastructure considérable, un marché significatif, main d'œuvre disponible a tout les échelles, incitations fiscales considérables ...etc.

Par ailleurs, la multitude des procédures exigées par les administrations, associées à la lourdeur de l'appareil administratif lui-même contrairement à d'autres pays voisins comme le Maroc et la Tunisie ou les procédures sont facilités, la mise en place d'un code des investissements qui assouplit toutes les procédures législatives et réglementaires (règle 51-49) en effet, l'accès au foncier et au financement, ainsi que les structures des infrastructures et la bureaucratie et les problèmes de sécurité restent des facteurs bloquant pour le démarrage des projets.

À la lumière de ces considérations, le gouvernement algérien devrait accélérer les réformes et s'investir beaucoup plus dans l'amélioration du climat des affaires, en mettant en place une véritable politique de promotion des IDE, afin de bénéficier de leurs retombées positives sur la croissance économique, la création d'emplois, l'innovation et le transfert de technologie. Pour ce faire, le gouvernement devrait améliorer le climat d'investissement à savoir :

- Des réformes du marché du foncier
- Des réformes du secteur financier
- La réduction des barrières administratives et l'amélioration d'accès à l'information
- La réforme du cadre fiscal
- La réforme du système légale et judiciaire
- L'amélioration de l'accès a l'infrastructure de qualité particulièrement dans les zones industrielles
- La mise à niveau des ressources humaines
- Le développement et le soutien du secteur privé
- La stabilité du cadre légal de l'investissement.

Ceci nous mène a confirmer notre hypothèse de départ qui consiste à dire que le climat des affaires n est pas propice a l investissement étranger en Algérie

Bibliographié

- Abdellatif Benachenhou: "l'Algérie aujourd'hui un pays qui gagne " alpha design.2001.p
- Abdellatif BENACHENHOU:"les nouveaux investisseurs "alpha design. Mai2006.
- ADR: American Depository Receipt
- ANDI. L'Agence nationale de développement de l'investissement. Selon le bilan 2010
- ATMANEBEKENNICHE«lacoopérationentrel'unioneuropéenneetl'Algérie»l'accordd 'association.Officedes
- Augustin Mwana MUHINDO NGELEZA « Déterminants de l'investissement direct à l'étranger dans les pays en voie de développement : application faite a la RDC »UNIGOM - 2009.
- Barro R., Lee J.W., 1994, Sources of economic growth, carnegie Rochester conference series on public policy,40
- BOUZIDI, (Abdelmadjid) : *Comprendre la mutation de l'économie algérienne, les mots-clés*, Edition SOCIETE NATIONALE DE COMPTABILITE, Alger, 1992.
- BENMERADI. Le Soir d'Algérie. Actualité. BENMERADI CATÉGORIQUE : « La règle du 49/51 sera maintenue » Benmeradi insiste sur l'amélioration du climat des affaires. Mardi 26 avril 2011.
- Bertrand Bellon et Ridha Gouia « investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen »édition economica .paris1998.
- Borensztein, De Gregorio J., Lee J.W., 1998 « how does foreign direct invstment Economic growth?, journal ofinternational Economics,4
- Bulletin Du FMI En Ligne .26 Janvier 2011. « L'Algérie Doit Devenir Moins Tributaire Du Pétrole Et Créer Plus D'emplois
- C. Kauffmann et C. Tebar Less, Transition to a low-carbon Economy : public Goals and corporate practices,10th OECD Roundtable on corporate Responsibility, OCDE, Juillet 2010
- Chudnovsky D., Lopez A , 1999, Globalisation and Developing countries : Foreign Direct Investment and growth and sustainable Human development, paper prepared for the UNCTAD/UNDP Global programme «onglobalization, liberalization and sustainable development»
- CNUCED. Examen de la politique de l'investissement-Algérie- NATIONS UNIES

.2004.

- CNUCED. Rapport de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement .2010.
- CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies
- Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.
- Denis tersen.JEAN-lucbricout « investissement international »
- De soysa I., Oneal J., 1999, « boon or bane? Reassessing of the effet of foreign and domestic capital oneconomic growth», American sociological review,
- FerreraL.,HenriotA.,2004,"Lalocalisationdesentreprisesindustrielles:commentapprécie rl'attractivitédeterritoires", Economie Internationale,
- Guide investir en Algérie.2011.
- Chiffre au 1er janvier 2011, Office national des statistiques de l'Algérie (ONS).
- Guide investir en Algérie.2010.
- Guide investir en Algérie.2011.op cit.p22
- J. Stiglitz ,quand le capitalisme perd la tête, Norton, 2003
- La loi n° 03-15 du 25 octobre 2003 relative à la monnaie et au crédit
Ordonnance n°95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises.
- L'article 18 de l'Ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques (EPE).
- Manuel de la balance des paiements du FMI, 5ème édition ,
- M.HUBLER ET A. Keller, « Energy saving via FDI? Empirical Evidence from developing countries, Environment and Development Economics», Cambridge journals,
- OCDE. « Performances des filiales étrangères dans les pays de l'OCDE », paris1994
- Perspectives économiques en Afrique. © BafD/OCDE 2008.algérie.
- Rapport 2009 du Forum économique de Davos
- Rapport de la Banque mondiale de l'année 2009 d'accès au crédit
- Rapport de la Banque mondiale de l'année 2009 d'accès au crédit
- Revue économique. «Développements récents de l'analyse économique .XLVI

- Rapport de la CNUCED sur les IDE en 2009. Publié le 25-07-2010
- congrès annuel de l'association de science Économique. Presses de la fondation nationale des sciences politiques volume49.numéro3.mai 1998
- Tersen.D et Bricourt J-L. (1996). « Investissement international ».Armand Colin.
- Unité de formation et de recherche : Economie et Applications.
- Zacharie A., « Les flux de capitaux internationaux vus du Sud », in Pour une mondialisation à finalité humaine. Publications universitaires. Alger.2006.
-

Mémoire

- Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée»17et18Octobre2008Rabat-Maroc.UniversitédeMontpellierI Sciences Economiques LASER.
- Eric Vergnaud « Investissements directs étrangers : analyse des tendances récentes » 63 Eric Vergnaud « Investissements directs étrangers : analyse des tendances récentes»
- ZINEB EL AOUMARI « Attractivité de canada : « l'investissement direct étranger et dynamique de lacroissance »université de Québec a Montréal. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maitrise en économique. MARS 2009.
- MarouaneAlaya .Dalila Nicet-Chenaf .Eric Rougier « Politique D'attractivité Des Ide Et Dynamique De Croissance Et De Convergence Dans Les Pays Du Sud Est De La Méditerranée. » Cahiers Du Gretha N° 2007 – 06 Juin 2007..
- rafikBoukليا-Hassane, Najat Zatla. « L'IDE dans le bassin méditerranéen : Code des investissements de 1993,
- OTMANE BEKENNICHE « la coopération entre l'union européenne et l'Algérie »l'accord d'association. Office des publications universities. Alger 2006.
 - DR.ABDERRAHMANE MEBTOUL. « L'Algérie face aux défis de la mondialisation ».réformes économiques et privatisation. Office des publications universitaires.2002.
- DR.MOHAMED Bouhezza. « La privatisation de l'entreprise publique algérienne et le

rôle de l'état dans ce processus ». faculté des sciences économiques et de gestion université Ferhat Abbas Sétif. Revue des sciences économiques et de gestion. (2004).

- IDE au Maroc et politique d attractivité Par Sanae MAHRAZ fsnjes Meknès –licences 2008
- Mehdi Mlayah « relation entre l'investissement direct étranger, le commerce et la croissance économique en Tunisie.
- NJOUM NGUENIN MARTIAL « L'ANALYSE DES DETERMINANTS DEL'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER AU CAMEROUN »

Sites internet :

- <http://www.auditbusinessconsulting/pdf/investir.pdf>.etudes.comment investir en Tunisie
- <http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-27006.html> ent en Algérie.
- <http://www.bladi.net/forum/150082-vrais-chiffres-investissements-algerie/>
- Perspectives économiques en Afrique. © BAfD/OCDE 2008.algérie.
- [http://Investissements étrangers Les Algériens resteront majoritaires \(ministre\).MHT](http://Investissements%20%C3%A9trangers%20Les%20Alg%C3%A9riens%20resteront%20majoritaires%20(ministre).MHT). Dimanche, 27 Février 2011
- <http://www.medafco.com/article/11/03/2011/les-investissements-etrangers-en-algerie-ont-amorce-une-hausse-en-2010>
- cit.p164141 [http:// Algerie\investissement-direct-etranger-ide.htm](http://Algerie%20investissement-direct-etranger-ide.htm)
- http://www.made-in-algeria.com/data_5/even_detail.php?id=4598.
- <http://www.algerie360.com/economie/economie-algerie/rapport-de-la-cnuced-sur-l%E2%80%99investissementmondial-le-flux-des-ide-en-algerie-demeure-faible/>.
- http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_l%27Alg%C3%A9rie
- Salah Slimani : « L'Algérie en 2010 : Un besoin en investissement de 570 milliards de dinars ».El Watan. Disponible sur:<http://www.algerie-dz.com/article956.html>.

Liste des abréviations

- **AMGI** : Agence multilatérale de garantie des investissements
- **ANDI** : Agence nationale de développement de l'investissement
- **APSI** : Agence de promotion et de soutien de l'investissement
- **BEI** : Banque européenne d'investissement
- **BM** : Banque Mondiale
- **CEMAC** : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
- **CNI** : Conseil national de l'investissement
- **CNUCED** : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement;
- **CNUDCI** : Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
- **DA** : Dinar algérien
- **DAP** : Droit additionnel provisoire
- **DGI** : Direction générale de l'investissement
- **FMI** : Fonds Monétaire International
- **FMN** : Firme Multinationale
- **IDE** : Investissement Direct Etranger
- **IEP** : Investissement Etranger en Portefeuille
- **IFC** : International Finance Corporation
- **NTIC** : Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- **OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique
- **OMC** : Organisation Mondiale de Commerce
- **PAS** : Programme d'Ajustement Structurel
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **PME** : Petite et moyenne entreprise
- **PMI** : Petite et moyenne industrie
- **PNDA** : Programme national de développement agricole
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- **PVD** : Pays en Voie de Développement
- **(R&D)** : Recherche et Développement
- **STN** : Société transnationale
- **WIR** : World Investment Report

Liste des tableaux

Tableau II n°1 : Evolutions des Flux d'IDE en Algérie	40
Tableau II n°2 : Les IDE en chiffres	50
Tableau II n°3: Financement extérieurs de l'Algérie	69
Tableau III-01 : Analyse sectorielle des flux des IDE de la Tunisie	94
Tableau III-02 : évolution les stocks d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie de (2010 à 2013) en million dollars	97
Tableau III-03: origine des IDE en milliards de dollars de 2002 à 2013	98
Tableau III-04: le nombre des projets IDE en (Algérie / Maroc / Tunisie)	99
Tableau III-05 : le nombre des partenariats en (Algérie /Maroc /Tunisie)	100
Tableau III-06 : Les montants annoncés en Algérie, Maroc et Tunisie (millions euros)	102
Tableau III-7 : Le montant moyen annoncé de projet en (Algérie/Maroc/Tunisie) en million euro	102

<i>Chapitre</i>	<i>Titer de la figure</i>	<i>Page</i>
<i>Chapitre I</i>	<i>Figure n° 1 : Flux d'IDE par destination</i>	21
	<i>Figure n° 2 : Stocks d'IDE par destination% du PIB de chaque zone</i>	22
	<i>Figure n° 3 : Indice trimestriel de l'IDE mondial, T1 2000 –T1 2010</i>	25
	<i>Figure n° 4 : Flux mondiaux d'IDE ,2002-2009,</i>	25
<i>Chapitre II</i>	<i>Figure n° 5: Flux d'IDE entrant en Algérie (1970-2002)</i>	37
	<i>Figure n° 6 : Stock d'IDE entrant en Algérie (1970-2002)</i>	40
<i>Chapitre III</i>	<i>Figure n° 7 : Salaire annuel chargé d'in ingénieur informatique débutant (en 1000 Euro)</i>	92
	<i>Figure n° 8 : Emplacement géographique de la Tunisie</i>	92
	<i>Figure n°9 : L'évolution des IDE rapportés au PIB en Tunisie (en %)</i>	93
	<i>Figure n°10 : Evolution des stocks IDE en Algérie, Maroc et Tunisie (2010 à 2013)</i>	98
	<i>Figure n°11 : Origine des IDE en Algérie, Maroc et Tunisie</i>	99
	<i>Figure n°12 : Nombre de projet d'IDE de 2010 à 2013</i>	100
	<i>Figure n°7 : Nombre de partenariat d'IDE de 2010 à 2013</i>	100

Table de matière

Introduction générale.....	
Chapitre I: Revue de la littérature sur les IDE	
Introduction	08
Section 1: Aperçu sur les IDE et les firmes transnationales	
1. Définition des concepts.....	09
1.1 Qu'est-ce que l'investissement direct étranger(IDE) ?... ..	10
1.2 Qu'est-ce qu'une Firme multinationale (FMN) ?.....	11
2. Formes et enjeux des IDE.....	12
2.1 Forme des IDE.....	12
2.2 Les enjeux des IDE.....	15
3. Les avantages et les inconvénients des IDE.....	16
3.1 Les avantages des IDE.....	16
3.2 Les inconvénients des IDE.....	19
Section 2: L'évolution des IDE dans le monde.	
1. Les facteurs de l'explosion des IDE depuis les années 80.....	21
2. L'importance des IDE pour les pays en développement.....	26
3. Principales Théories explicatives des IDE	28
3.1 .Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement	30
3.2La théorie de l'arbitrage financier	32
3.3La théorie de cycle de vie de produit.....	33
3.4La théorie des marchés.....	33
3.5 La théorie de l'approche éclectique.....	34
Conclusion.....	35

Chapitre II: L'investissement direct étranger en Algérie

Section1 : Le climat d'investissement en Algérie.....	36
1-bref présentation économique de l'Algérie	36
2) Le cadre réglementaire et l'investissement en Algérie.....	37
3) les avantages fiscaux et les garanties accordées aux investisseurs étrangers	39
A) Les avantages fiscaux.....	39
A-1) Avantages du régime général.....	40
A-2) Avantages du régime dérogatoire.....	41
B) Les garanties et les soutiens accorder a l'investissement.....	42
B-1) Les garanties accordé à l'investissement.....	42
B-2) Les soutiens à l'investissement.....	44
4) Les institutions chargées de la promotion des investissements.....	45
A) Le conseil national de l'investissement(CNI)	45
B) L'ANDI (agence national de développement des investissements.....	46
C) Le guichet unique	47
Section 2 : L'évolution et les flux des IDE en Algérie.....	47
1) L'évolution des IDE en Algérie.....	48
A) La première période (1970-1994)	48
B) La deuxième période (à partir de 1995).....	48
2)Flux et tendances des IDE en Algérie	49
3) Le stock d'IDE	50
Section 3 : les facteurs et les obstacles d'attractivité des IDE en Algérie.....	51
1) Les facteurs d'attractive des IDE en Algérie.....	51
A) proximité géographique.....	51
B) disponibilité des ressources naturelles.....	51
C) Abondance des ressources humaines.....	52
D) Développement des infrastructures.....	52
E) Rétablissement des équilibres macro-économiques et une situation économiques favorable.....	53
2) Les obstacles d'attractivité des IDE en Algérie	54
A) L'état du marché intérieur	55
B)Absence de partenaires fiables	54
C) Complexité des procédures	54
D) Problème d'accès aux infrastructure en Algérie.....	55
E) Faible protection des investissements.....	55
F) Le foncier.....	55

G) Réformes du secteur bancaire: un bilan mitigé.....	56
H) L'absence de visibilité	57
I) Mauvaise images et un déficit de communication.....	57
Conclusion.....	58

<i>Conclusion</i>	76
-------------------------	----

Chapitre III: Etude comparative des flux d'IDE entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

Introduction	77
--------------------	----

Section 1: Les IDE au Maroc

1-Brève présentation géographique, démographique et économique du Maroc.....	78
2-Les dispositifs d'incitation des investissements au Maroc	79
2.1. Une fiscalité attrayante.....	79
2.2. Un investissement simple et rapidement rémunérateur.....	80
2.3. Un investissement accessible.....	80
2.4. Une économie libérale et des perspectives de croissance.....	80
3-Les obstacles des IDE au Maroc.....	81
3.1. Les obstacles macro-économiques.....	81
3.2. Les obstacles d'ordre sociopolitique.....	82
4-Les flux des IDE au Maroc.....	85
5-Réparation sectorielle de l'IDE au Maroc.....	87

Section 2: Les IDE en Tunisie

1-Brève présentation géographique, démographique et économique de la Tunisie.....	89
2-Le dispositif d'incitation des investissements en Tunisie.....	89
3-Les avantages comparatifs de la Tunisie... ..	91
4-L'évolution des IDE en Tunisie.....	93
5-Les conditions nécessaires à l'attractivité des IDE en Tunisie.....	95

Section 3: Etude comparative entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie

1-Les flux d'IDE entrants en Algérie, Maroc, Tunisie	96
2-Les stocks d'IDE en Algérie, Maroc et Tunisie.....	98
Conclusion.....	103

Conclusion générale104

Resume

Bibliographie

Résumé

Aborder aujourd'hui le thème de l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE) relève d'une préoccupation essentielle d'un pays comme l'Algérie. Depuis l'indépendance, l'état algérien n'a cessé de traiter le problème de l'investissement par un ensemble de textes législatifs et réglementaires, et il lui a donné une grande importance dont l'investissement est le moteur du développement national.

Notre problématique est consacrée à connaître l'évaluation de la politique d'attractivité des IDE en Algérie et proposer une contribution à l'identification des atouts d'Algérie dans la concurrence internationale pour attirer des IDE. Son objet est de mettre en lumière des critères objectifs d'évaluation de l'attractivité de ce pays.

Il montre que les déterminants majeurs de l'attractivité de ce pays sont la qualité des institutions et les garanties accordées aux investisseurs. L'Algérie a plus que jamais besoin d'IDE, mais de ceux qui apporte le savoir faire technologique et non de ceux qui lorgne seulement sur les réserves de changes de notre pays. Alors pour séduire des investisseurs, surtout à s'installer ici, il faut avoir des productions hors hydrocarbures, avoir un PIB élevé, et une économie de marché c'est le développement, et la modernisation de tous les secteurs, au niveau des technologies moderne, qu'il faut assurer, pour pouvoir réussir.